

Orientations Budgétaires 2019

Conseil municipal du 28 février 2019

PRÉAMBULE

Note de synthèse / article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Prévu par l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ce débat se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et constitue un acte politique majeur, marquant une étape fondamentale du cycle budgétaire. S'appuyant sur le contexte général et des éléments d'analyse rétrospective et prospective, ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, et ainsi de pouvoir dégager les priorités et axes fort de l'action municipale.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise également que le débat porte également « *sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la Commune* » ; l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) est venu compléter les éléments de ce débat, avec notamment des données détaillées sur les charges de personnel (structure et évolution des dépenses et des effectifs, des avantages en nature et du temps de travail). Plus récemment, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, par son article 13, a imposé que soient présentés, dans les orientations budgétaires, les objectifs prospectifs d'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement et des besoins de financement annuels.

La loi NOTRe impose également que ce rapport soit transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication et d'une mise en ligne sur le site internet de la commune après son examen par le conseil municipal.

Sous réserve des derniers arbitrages et ajustements nécessaires, les orientations ainsi définies devraient être traduites financièrement dans le budget qui sera présenté au conseil municipal au plus tard le 15 avril 2019.

Préalablement aux orientations envisagées, il convient de faire un point sur l'environnement économique et financier qui prévaut actuellement sur le plan national et local. Ces informations sont très importantes car elles permettent d'apporter un éclairage sur l'évolution constatée et prévisible de la situation financière de la ville de Saint-Paul.

Enfin, il est important de noter que ce débat sur les orientations budgétaires, qui concerne le Budget Principal et son Budget Annexe (Régie de Pompes Funèbres), n'a aucun caractère décisionnel. La délibération imposée par la loi NOTRe n'a pour finalité que de constituer une preuve de la tenue effective du débat.

Sommaire

I/ LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	7
. 1- Perspectives économiques	9
. 2- Loi de programmation 2018-2022 et Loi de finances 2019.....	11
. 3- Le contexte local	12
II/ RETROSPECTIVE ET CONSTATS.....	13
. A- Rétrospective 2014 - 2018	17
. 1- Les recettes de fonctionnement.....	17
. 2- Les dépenses de fonctionnement	19
. 3- La Capacité d'Autofinancement.....	22
. 4- Les investissements.....	22
. B- Budget annexe des pompes funèbres.....	24
. C- Structure et gestion de la dette.....	25
. 1- Le coût de la dette	25
. 2- La structure de la dette	26
. 3- La répartition par prêteur	26
. 4- Les ratios	27
. 5- Le profil d'extinction de la dette actuelle.....	28
. D- Les ressources humaines : situation et évolution.....	30
. 1- Données financières relatives aux ressources humaines en 2018.....	30
. 2- L'évolution des dépenses de personnel.....	31
. 3- La structure des effectifs (2016-2017-2018).....	33
. 4- Le temps de travail.....	33
III/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	35
. A- Le fonctionnement en 2019.....	37
. 1- Les recettes de fonctionnement.....	37
. 2- Les dépenses de fonctionnement.....	38
. B- L'investissement en 2019.....	41
. 1- Les dépenses d'investissement	41
. 2- Le financement des investissements	42

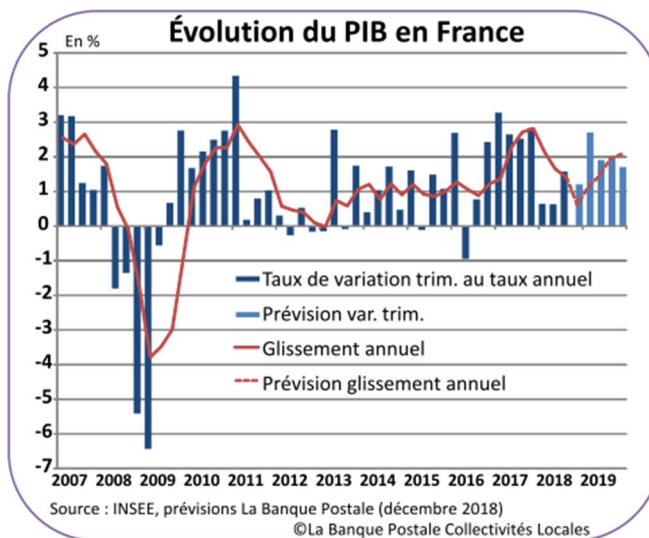
IV/ PROSPECTIVE GLOBALE 2018-2022.....	43
. 1- Au niveau des produits de fonctionnement.....	46
. 2- Au niveau des charges de fonctionnement.....	46
. 3- Concernant l'investissement.....	46
. 4- Concernant l'endettement.....	47
 VI/ LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES THEMATIQUES.....	 49



I - Le contexte économique et financier

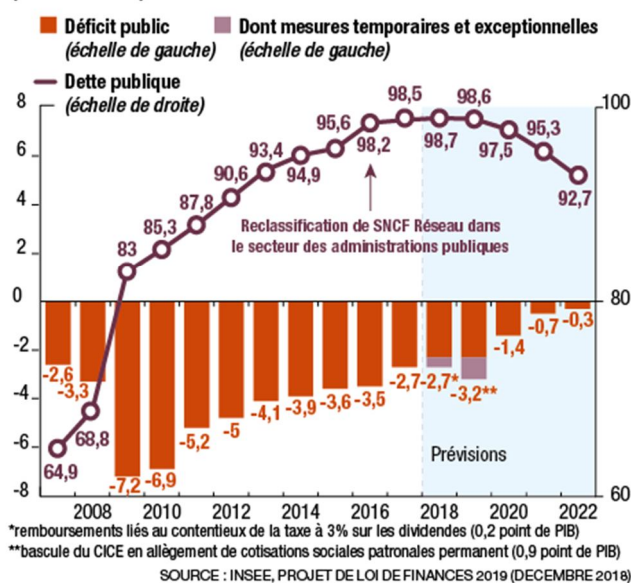
1- Perspectives économiques (sources : INSEE – loi de finances)

En 2017, la **croissance française** a été plus dynamique que prévu, atteignant un taux inédit depuis dix ans : 2,3 % (1,1% en 2016). Toutefois elle enregistre un ralentissement en 2018 autour de 1,6%, pour diverses raisons : le « contrecoup » de la croissance vigoureuse de 2017, une consommation des ménages en baisse, l'impact des grèves dans les transports, ainsi que d'autres facteurs internationaux tels que la forte remontée des prix du pétrole, la hausse de l'euro par rapport aux autres monnaies, les craintes sur la politique monétaire et l'inflation, ou encore en fin d'année, le mouvement social inédit des « gilets jaunes ».



Ce contexte a amené le gouvernement à réviser sa prévision de croissance pour 2019. Initialement prévu à 1,9%, l'objectif affiché et sur lequel s'appuie la loi de finances 2019, est actuellement de **1,7%**.

Trajectoire des finances publiques (En % du PIB)

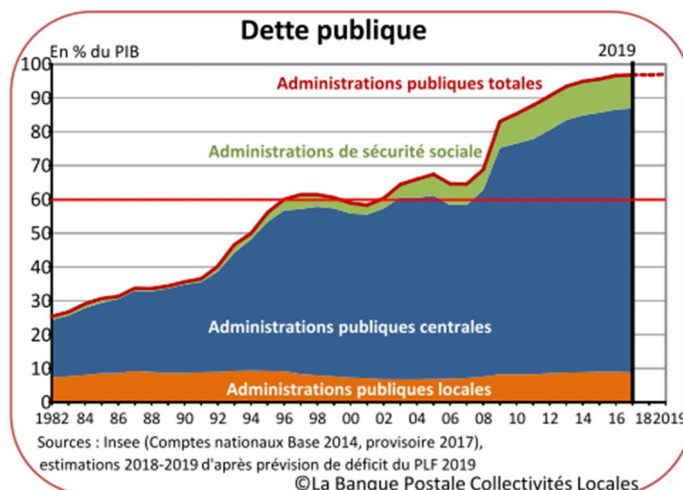


Cette croissance plus faible, ainsi que la reprise de la dette de SNCF Réseau, vont empêcher la France de tenir son objectif initial de 2,3% de **déficit public** en 2018 ; celui-ci devrait être de 2,7%, soit le même niveau qu'en 2017.

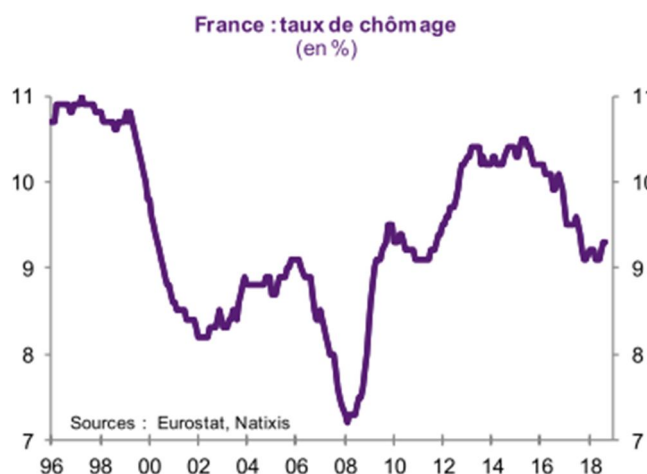
Selon les prévisions du gouvernement, le déficit public va être aggravé à 3,2 % du PIB en 2019, dépassant la limite européenne des 3 %. Cette augmentation est due notamment à la transformation du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en réduction de cotisations patronales (20 milliards d'euros), et à la prise en compte de certaines mesures annoncées en réponse à la crise des « gilets jaunes ».

La **dette publique** de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est aujourd'hui établie à 2.323 milliards d'euros, ce qui équivaut à 98,6% du PIB. Le gouvernement prévoit que ce taux devrait baisser de 6 points d'ici 2022, notamment grâce aux efforts demandés aux Collectivités Locales (contractualisation).

Mais il est intéressant de noter que la part, et donc la responsabilité des Collectivités Locales dans la dette publique nationale est relativement faible.



La baisse du **chômage** constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6 %, le taux de chômage a progressivement diminué pour rejoindre fin 2017, 9,1 %, son niveau structurel selon les estimations de la Commission européenne. Depuis 2018 la tendance à la baisse semble s'être enrayée, pénalisée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés. Le taux de chômage s'est établi à 9,1 % au deuxième comme au troisième trimestre 2018. Le ralentissement de l'emploi ne permettrait pas une diminution du taux de chômage aussi rapide que durant les années précédentes. Il s'établirait à 9,0 % au printemps 2019.



L'inflation devrait refluer nettement en 2019

Glissement annuel en %



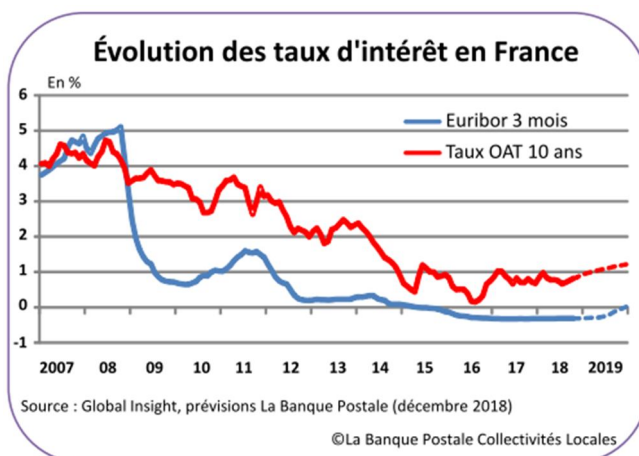
L'**inflation** en France et dans la zone euro ralentit depuis l'automne et cela risque fort de continuer. En effet, sur un an, les prix à la consommation n'ont augmenté que de 1,6 % en décembre dernier dans l'Hexagone alors qu'en octobre, ils grimpaient encore de 2,2 %, selon l'Insee. Les prix de l'énergie, des produits frais et du tabac sont à l'origine de ce surcroît d'inflation.

D'ici la mi-2019, sous l'hypothèse d'une stabilisation du prix du pétrole et des tarifs du gaz et de l'électricité, l'inflation refluerait à +1,0 %.

Les conditions d'octroi de crédit demeurent

accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de **taux d'intérêt** des crédits au logement qui sont repartis à la baisse depuis février, atteignant 1,53 % en octobre, à peine plus élevés que le minimum de 1,5 % observé en décembre 2016.

La Banque Centrale Européenne a réaffirmé son intention de laisser ses taux directeurs « inchangés jusqu'à l'été 2019 au moins » et « aussi longtemps que nécessaire ». Il n'est donc pas exclu de constater une remontée des taux à l'échéance d'une année.



2- Loi de Programmation 2018-2022 et Loi de Finances 2019

Après avoir changé en profondeur les finances locales et les relations entre l'État et les collectivités locales en 2018, la Loi de Finances pour 2019 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités. Toutefois, « le cap » de réduction du déficit public est maintenu, malgré l'écart temporaire à 3,2 % du PIB. L'encadrement des dépenses des collectivités à +1,20 % maximum constitue un des moyens pour y parvenir.

En contrepartie de cet encadrement des dépenses, les concours financiers de l'État aux Collectivités territoriales seront relativement stables en 2019. La Dotation d'Aménagement des Collectivités d'Outre-Mer (DACOM), devrait progresser (en valeur) dans les mêmes proportions qu'en 2018.

En effet, les deux dispositifs de péréquation destinés au bloc communal (DSU et la DSR) progressent de + 90 M€ chacun. Quant à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), c'est toujours la stabilité qui prévaut.

Les mesures de soutien à l'investissement local (communes et EPCI) s'élèvent à 1,8 Milliards d'euros, dont la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 570 M€ (contre 615 M€ en 2018), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) qui reste inchangée à hauteur de 1 046 M€, et la Dotation Politique de la Ville (DPV) également stabilisée à 150 M€. Quant au FCTVA, dont l'automatisation de la procédure a été repoussée en 2020, il est en hausse de 37 M€ en 2019, en raison de la reprise de l'investissement local.

Depuis la loi de finances pour 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales relève d'un calcul et non plus d'une fixation dans le cadre des lois de finances annuelles. Calculé à partir de la variation de l'indice des prix à la consommation, l'indice de 2019 s'établit à +2,2%, contre 1,2% en 2018.

Enfin, d'autres dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées à un futur projet de loi dédié (annoncé pour le premier trimestre 2019), et qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale. Toutefois, la 2ème vague (65%) du dégrèvement progressif la taxe d'habitation est bien confirmée. Sauf changement d'orientation, la troisième tranche interviendra en 2020, l'objectif étant de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires, pour au moins 80% des ménages. Par ailleurs, les modalités de compensation pour les collectivités restent incertaines.

3- Le contexte local

Comme au niveau national, le mouvement des gilets jaunes a pénalisé l'activité économique réunionnaise en fin d'année 2018. Au 3e trimestre 2018, l'emploi salarié diminue de 0,1 % à La Réunion, et depuis la mi-2017, il est tiré à la baisse par les services non marchands et par les « autres services » du secteur marchand, en lien avec la forte contraction du nombre de contrats aidés. Le secteur privé crée peu d'emplois salariés à La Réunion sur les deux derniers trimestres. L'emploi salarié reste cependant dynamique dans l'industrie et il rebondit dans la construction, en phase avec des perspectives de construction de logements bien orientées. Il baisse modérément dans les services aux entreprises, tandis qu'il ralentit dans le commerce et l'hébergement-restauration, en lien avec une fréquentation hôtelière qui progresse timidement.

La variation de la population légale entre 2018 et 2019 est de +0,22% au niveau départemental, et celle de Saint-Paul est en retrait de -0,51% (106 920 habitants en 2019 contre 107 464 en 2018). Ces nouveaux chiffres de population légale en vigueur au 1er janvier 2019, influenceront le calcul de certaines recettes, comme par exemple la DGF, l'Octroi de Mer, ou encore la répartition du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE). La « Taxe sur les carburants » révisée à la baisse dans le contexte tendu de fin d'année 2018, se traduira par une réduction des redistributions de recettes aux collectivités. Enfin, il convient de noter que 2019 devrait voir la traduction budgétaire et financière des transferts de compétences entre les communes concernées et l'intercommunalité (TCO).



II – Rétrospective et constats



Les résultats définitifs de 2018 ne sont pas arrêtés, mais les éléments provisoires permettent toutefois de dégager des tendances. La commune a réussi à réduire ses dépenses de gestion de l'ordre de -2,3% (soit environ -3 M€ par rapport à 2017). Les recettes de gestion ont diminué du même pourcentage (-2,3%), mais pratiquement 500 K€ de plus en valeur, soit environ 3,5M€ de recettes en moins comparé à 2017. Cela impacte donc l'épargne nette, qui se réduit d'environ 378 K€, pour s'établir à 3,375 M€.

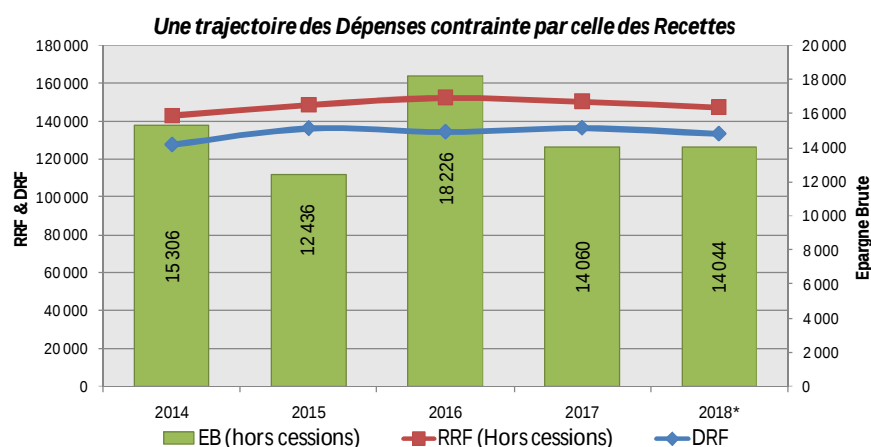
Autre élément marquant de cet exercice 2018 : la forte progression des dépenses d'équipement brut. Ces dernières progressent de près de 10,2 M€ (+30% environ) par rapport à 2017, et s'élèvent à 44,6 M€. Cependant, du fait notamment de la baisse de l'épargne, le financement de ces investissements a été assuré en partie par une utilisation du fonds de roulement.

Rétrospective des grands équilibres budgétaires

	2014	2015	2016	2017	Evolut* Moyenne 2014-2017	2018	Variations
	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif		Estimation	(En %) (En valeur)
RECETTES DE GESTION	141 768 536,43	147 895 445,17	151 901 215,64	150 014 047,16	1,93%	146 517 742,35	-2,3% -3 496 304,81
- DEPENSES DE GESTION	123 895 429,47	131 859 290,68	130 250 553,99	132 798 443,78	2,39%	129 771 771,85	-2,3% -3 026 671,93
= RESULTAT DE GESTION	17 873 106,96	16 036 154,49	21 650 661,65	17 215 603,38	1,42%	16 745 970,50	-2,7% -469 632,88
EPARGNE DE GESTION	18 764 848,96	15 772 776,97	21 183 886,35	16 769 648,89	-0,83%	16 601 639,12	-1,0% -168 009,77
- Intérêts de la Dette	3 458 878,15	3 336 692,04	2 957 475,79	2 710 127,39	-7,75%	2 558 117,54	-5,6% -152 009,85
= EPARGNE BRUTE (CAF BRUTE)	15 305 970,81	12 436 084,93	18 226 410,56	14 059 521,50	1,65%	14 043 521,58	-0,1% -15 999,92
- Capital de la Dette	9 587 551,57	10 158 878,59	13 469 465,45	10 306 209,77	5,02%	10 668 137,44	3,5% 361 927,67
= EPARGNE NETTE (CAF NETTE)	5 718 419,24	2 277 206,34	4 756 945,11	3 753 311,73	9,21%	3 375 384,14	-10,1% -377 927,59
DEP. D'EQUIP. BRUT (DEB = Chap 20, 21 et 23)	42 435 010,91	49 046 374,03	33 962 423,51	34 405 932,05	-4,62%	44 598 845,67	29,6% 10 192 913,62
+ DEPENSES FINANCIERES (Hors dette)	320 796,18	1 143 429,40	5 214 240,40	1 472 222,18	ns	5 076,14	-99,7% -1 467 146,04
- RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris Cessions)	20 762 724,96	44 734 863,96	25 522 513,30	15 070 886,35	20,60%	23 778 390,28	57,8% 8 707 503,93
= BESOIN DE FIN. (si négatif : excédent fin.)	21 993 082,13	5 454 939,47	13 654 150,61	20 807 267,88	42,50%	20 825 531,53	0,1% 18 263,65
- EPARGNE NETTE	5 718 419,24	2 277 206,34	4 756 945,11	3 753 311,73	9,21%	3 375 384,14	-10,1% -377 927,59
- EMPRUNT	10 000 000,00	7 000 000,00	10 000 000,00	11 250 000,00		17 104 710,00	52,0% 5 854 710,00
= VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-6 274 662,89	3 822 266,87	1 102 794,50	-5 803 956,15		-345 437,39	
+ FONDS DE ROULEMENT INITIAL AU 01/01	9 031 870,55	2 857 894,66	6 680 161,53	7 782 956,03	27,30%	1 978 999,88	-74,6% -5 803 956,15
= F.R. FINAL (= Résultat BRUT de clôture)	2 757 207,66	6 680 161,53	7 782 956,03	1 978 999,88	28,07%	1 633 562,49	-17,5% -345 437,39
DETTE AU 31/12	103 968 060 €	100 839 182 €	97 370 275 €	98 314 064 €	0,8%	104 750 637 €	6,5% 6 436 573 €
CAPACITE DE DESENDETEMENT (en années)	6,8	8,1	5,3	7,0		7,5	
+ Solde des Restes à Réaliser :	4 255 352,31	-1 634 939,47	180 627,61	5 108 600,35	-18,5%	4 546 010,98	-11,0% - 562 589,37
* Section de Fonctionnement :	-1 191 159,41	-943 214,55	-759 387,57	-1 025 757,19	-1,4%	-1 339 152,11	-313 394,92
* Section d'investissement :	5 446 511,72	-691 724,92	940 015,18	6 134 357,54	-16,3%	5 885 163,09	-249 194,45
= Résultat NET de clôture	7 012 559,97	5 045 222,06	7 963 583,64	7 087 600,23	-20,5%	6 179 573,47	-12,8% -908 026,76

Le contexte général plus difficile depuis 2014 et les contraintes successives imposées par l'État ont amenés la commune à prendre des mesures afin de contenir et maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Cela a permis de limiter l'effet ciseau et ainsi maintenir les indicateurs financiers satisfaisants.



Après une amélioration des conditions en 2016, liée à des recettes fiscales plus importantes et des économies sur les dépenses de gestion, les années 2017 et 2018, subissent de nouvelles baisses des recettes (sur les contrats aidés notamment) entraînant un nouveau reflux des marges de manœuvre.

A- Rétrospective 2014 – 2018

Globalement et en moyenne, sur la période considérée, les dépenses de fonctionnement ont progressé plus vite que les recettes (+ 3,35% contre +1,79%). Cependant ces moyennes découlent de situations particulières et masquent des variations importantes, liées notamment aux produits des cessions.

1- Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement en K€	2014	2015	2016	2017	2018*	Évolution 2017=>2018	Pour mémoire Evolution 2016 => 2017	Évolution Moyenne (2014-2017)
Total (en K€)	145 449	167 380	160 286	151 686	153 819	1,41%	-5,37%	1,79%
Evol en valeur (K€)	2 403	21 931	- 7 094	- 8 600	2 133			
Evol annuelle des RRF (en %)	1,68%	15,08%	-4,24%	-5,37%	1,41%			
Impôts et taxes (73)	94 093	95 517	102 165	103 424	106 072	2,56%	1,23%	3,29%
Dont Octroi de Mer et FIRT	38 074	38 991	39 852	40 252	42 219	4,88%	1,00%	3,34%
Dont Taxes Locales	41 653	42 353	47 210	48 605	49 479	1,80%	2,96%	4,91%
Dotations et Participations (74)	34 989	37 813	34 895	32 924	34 599	5,09%	-5,65%	0,19%
Dont DGF	23 662	21 892	20 393	20 208	20 905	3,45%	-0,91%	-4,49%
Dont Remb. / Emplois d'avenir	3 271	7 208	4 657	3 128	648	-79,28%	-32,84%	17,38%
Dont Remb. / Autres Contrats Aidés					4 413	ns	ns	ns
Produits des services & du domaine (70)	3 951	4 476	4 048	4 267	3 985	-6,61%	5,42%	0,39%
Dont Cantines scolaires (7067)	2 043	2 526	2 497	2 547	2 380	-6,55%	2,00%	4,50%
Rembours. sur salaires (013)	7 083	8 499	8 874	7 625	322	-95,78%	-14,07%	-0,75%
Autres recettes	5 333	21 074	10 304	3 445	8 842	156,62%	-66,56%	39,45%
Dont Cession d'immobilisation	2 602	18 815	7 826	1 310	6 522	397,92%	-83,26%	109,81%

Après la baisse constatée en 2017, les Recettes Réelles de Fonctionnement ont enregistré une légère progression en 2018 (+1,41%). Mais cette évolution résulte d'une hausse significative des produits de cession, car hors ces recettes exceptionnelles, en 2018 les recettes réelles de fonctionnement diminuent de -2,05%.

Les recettes fiscales

	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne (2014-2017)
BASES NETTES	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	
BASES TH	84 875 561	85 966 954	88 324 305	90 499 361	91 079 697	
Evol en %	3,8%	1,3%	2,7%	2,5%	0,6%	2,6%
BASES TFB	87 876 955	89 583 352	93 126 650	95 620 001	97 563 575	
Evol en %	3,8%	1,9%	4,0%	2,7%	2,0%	3,1%
BASES TFNB	890 561	913 643	1 035 034	847 893	844 314	
Evol en %	-1,4%	2,6%	13,3%	-18,1%	-0,4%	-0,9%
TOTAL BASES	173 643 077	176 463 949	182 485 989	186 967 255	189 487 586	
Evol en %	3,76%	1,62%	3,41%	2,46%	1,35%	2,8%
TAUX						
Taux TH	20,78%	20,78%	22,55%	22,55%	22,55%	
Taux TFB	26,57%	26,57%	28,83%	28,83%	28,83%	
Taux TFNB	28,49%	28,49%	30,91%	30,91%	30,91%	
PRODUIT GLOBAL	41 239 769	41 926 527	47 085 473	48 236 936	48 927 028	
Evol en %	3,75%	1,67%	12,30%	2,45%	1,43%	5,04%
Evol en valeur	1 491 574	686 757	5 158 946	1 151 463	690 092	
Produit TH	17 637 142	17 863 933	19 917 131	20 407 606	20 538 472	
Produit TFB	23 348 907	23 802 297	26 848 413	27 567 246	28 127 579	
Produit TFNB	253 721	260 297	319 929	262 084	260 977	

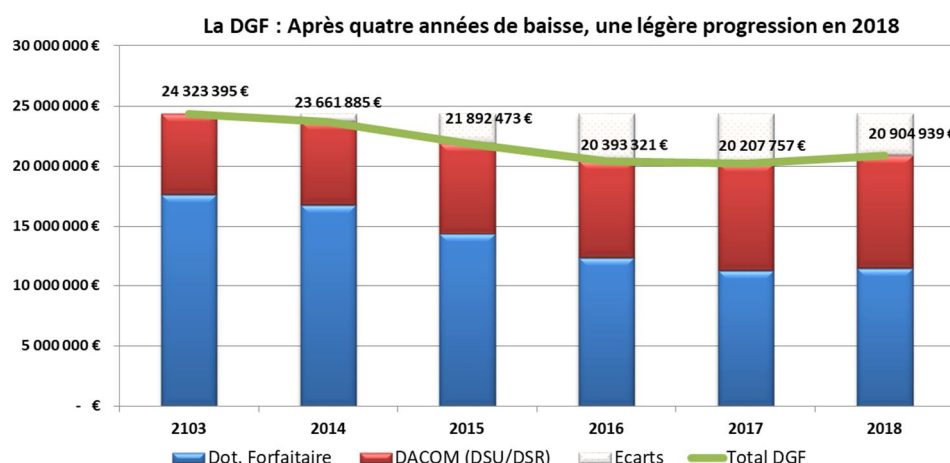
Les recettes de **la fiscalité directe locale** (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent une part importante dans nos recettes réelles de fonctionnement. En 2018, la proportion est de 32 %. Hors rôles supplémentaires, l'évolution des bases en 2018 a été relativement faible : seulement 0,6% sur la TH (contre 2,6% en moyenne) et 2% sur le foncier bâti (contre 3,1% en moyenne). En conséquence, le produit global de 2018 n'évolue que de 1,43%, soit seulement 690 K€ de plus que 2017.

Il convient ici de noter la faiblesse des bases fiscales à Saint-Paul, en rappelant que 75% des foyers sont non imposables, contre 73% à la Réunion et 57% au niveau national.

Avec un volume de plus de 42 M€ en 2018, **la fiscalité indirecte** constituée de l'Octroi de Mer et de la Taxe sur les carburants, représente 27 % de nos recettes de fonctionnement. La progression enregistrée en 2018 a été plus marquée (+4,88%) en raison d'un indice communal en hausse au niveau de l'Octroi de Mer, et d'une augmentation de la taxe sur les carburants. En 2017 cette progression n'avait été que de 1%.

Les dotations de l'Etat

Au titre de sa contribution à la réduction des déficits, la commune de Saint-Paul a été privée d'une part conséquente de sa DGF. De 2014 à 2018, la perte de recettes cumulées s'élève à plus de 14,5 M€.



En 2018, le mouvement de baisse progressive des dotations s'est arrêté avec la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022. En contrepartie d'un engagement contractuel encadrant les dépenses des collectivités, la Dotation Forfaitaire est globalement restée stable. La DACOM (quote-part de la DSU et de la DSR) a fait progresser l'ensemble de la DGF d'environ 700 K€.

Les autres recettes de fonctionnement

Les produits des services et du domaine :

Compte tenu du maintien de la politique tarifaire, en général, les recettes du chapitre 70 n'enregistrent pas d'évolution significative. Néanmoins, en fonction des régularisations diverses, le chapitre fait parfois état d'évolution positive ou négative significatives. Ainsi, après une évolution de +5,42%, ce chapitre régresse de - 6,61%, pour retrouver approximativement son niveau de 2014 (autour de 3,9 M€).

Les participations et remboursements relatifs aux contrats aidés :

Depuis la baisse des contrats aidés décidée par le gouvernement, les recettes correspondantes ont nettement diminué dans le budget communal, passant globalement de 15,7 M€ en 2015 à 5,61 M€ en 2018, soit une réduction de 64%. Il convient de noter que depuis 2018, les recettes des CUI/CAE initialement imputées au chapitre 013, sont dorénavant enregistrées au chapitre 74 (compte 747181).

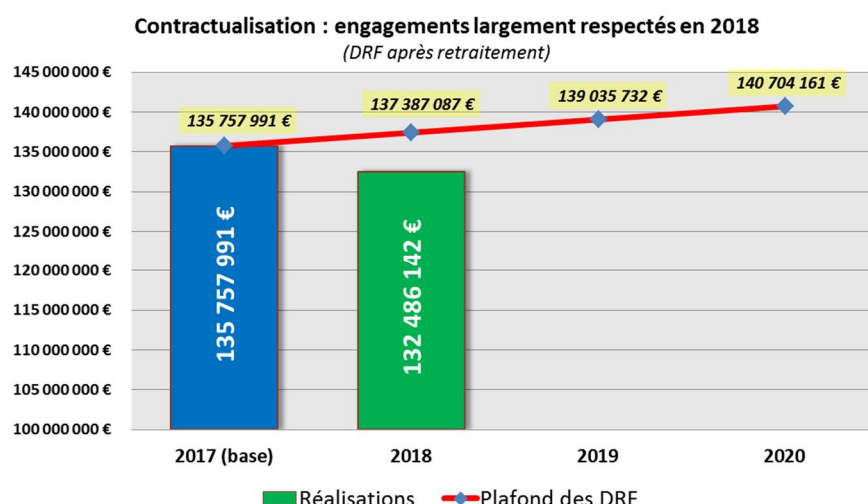
2- Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement en K€	2014	2015	2016	2017	2018*	Évolution 2017=>2018	Pour mémoire Evolution 2016 => 2017	Évolution Moyenne (2014-2017)
Total (en K€)	127 541	136 129	134 234	136 317	133 253	-2,25%	1,55%	3,35%
Evol en valeur (K€)	7 790	8 588	- 1 895	2 083	- 3 063			
Evol annuelle des DRF (en %)	6,51%	6,73%	-1,39%	1,55%	-2,25%			
Charges à caractère général (011)	24 012	24 080	23 504	24 155	22 610	-6,40%	2,77%	0,99%
Charges de personnel (012)	84 037	91 539	90 447	92 822	91 818	-1,08%	2,63%	4,42%
Autres charges de gestion courante (65)	15 705	16 002	15 702	15 562	15 168	-2,53%	-0,89%	4,28%
Dont subventions versées (657)	11 427	11 498	10 861	10 629	10 054	-5,41%	-2,14%	3,71%
Intérêts de la dette (66)	3 459	3 337	2 957	2 717	2 558	-5,85%	-8,13%	-5,91%
Autres dépenses	328	1 171	1 623	1 061	1 099	3,65%	-34,67%	46,02%

Entre 2014 et 2017 les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +3,35 % en moyenne. Toutefois, depuis 2016 en raison des baisses successives des dotations, des économies et efforts de gestion ont été réalisés sur la quasi-totalité des chapitres. Ainsi, entre 2017 et 2018, les DRF ont baissé de -2,25%, soit -3 M€. L'évolution la plus remarquable étant celle du chapitre 011, qui à lui seul recule de -6,40% (-1,5 M€).

La commune de Saint-Paul a donc largement respecté ses engagements dans le cadre de la **contractualisation** signée avec l'Etat en juin 2018. Pour rappel, l'évolution maximale de +1,20% par an, impose à la commune pour la période 2018–

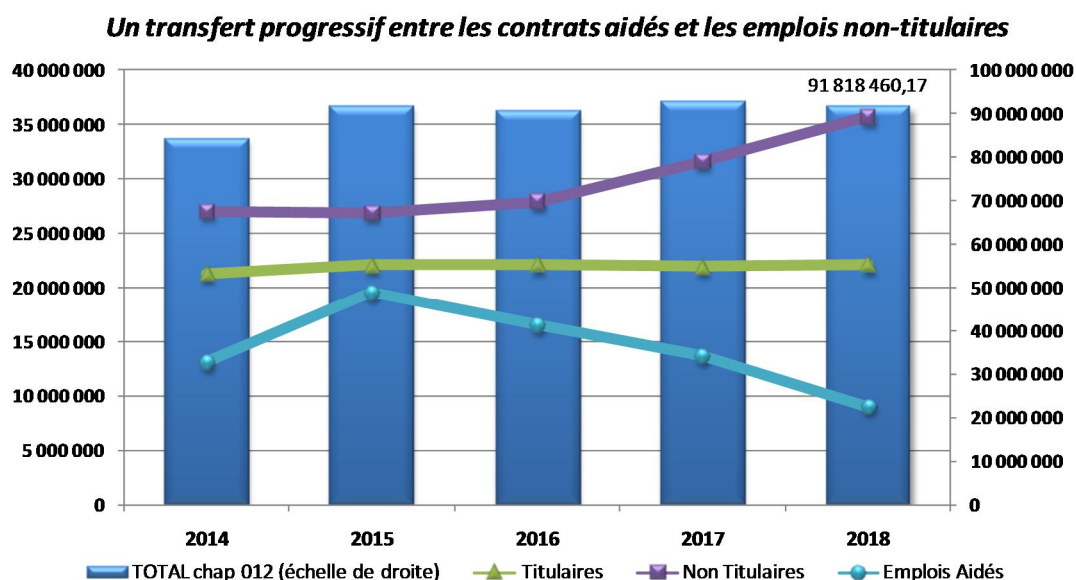
2020 la trajectoire du graphique ci-contre.



Il convient de noter que les DRF retenues pour le contrat sont retraitées des atténuations de charges et produits (chapitres 013 et 014), ainsi que des provisions (chapitre 68).

Les charges de personnel (012)

Après la légère progression constatée en 2017, les charges de personnel sont en repli en 2018 (-1,08%), en raison notamment du retard pris dans la mise en œuvre du plan de titularisation initialement budgété. La réduction très marquée des contrats aidés a aussi contribué à la diminution des dépenses. Néanmoins, le ratio de personnel (brut) progresse légèrement à 68,9%, du fait de la baisse globale des dépenses réelles de fonctionnement (dénominateur du ratio).



Alors que la charge relative aux titulaires est restée relativement stable sur la période, on assiste depuis 2016, à une évolution contraire entre les emplois aidés et les emplois permanents non-titulaires.

Les réductions de quotas d'emplois d'avenir, puis l'extinction progressive des CUI/CAE, a conduit la commune à « consolider » des postes indispensables à la continuité des services (écoles, restauration scolaire, espaces verts, ...)

Les charges courantes et autres charges de gestion

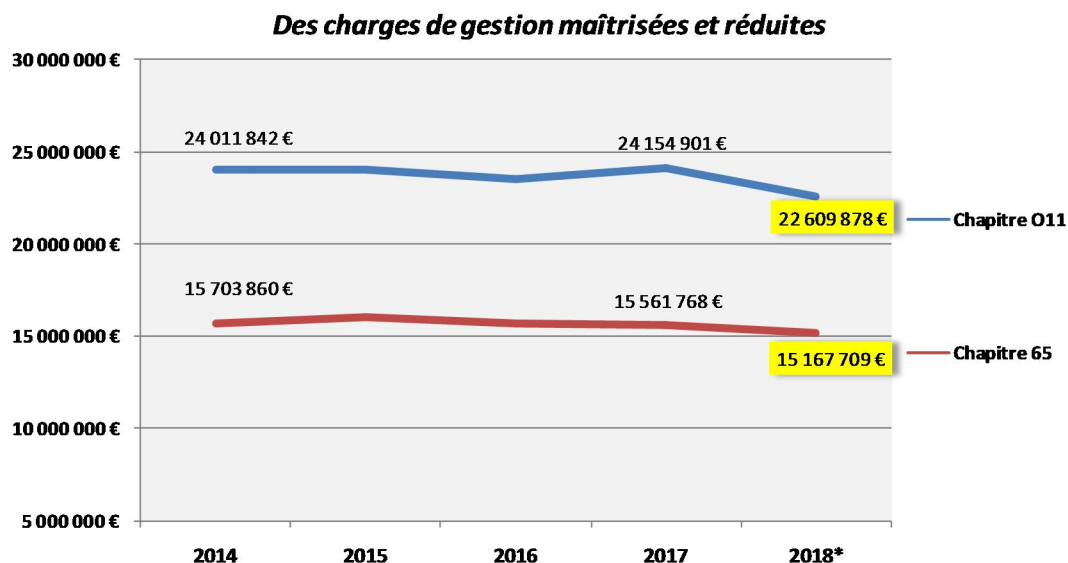
En 2017, l'inflation sur les fournitures et services ainsi que les charges liées à la sécurisation des zones de baignade, avaient eu pour conséquence d'augmenter les **charges à caractère général** qui se sont élevées à 24,1 M€.

Soucieuse de respecter ses engagements dans le cadre de la contractualisation, la commune a réussi en 2018, à réduire ses dépenses sur plusieurs postes, tels que les fluides (eau, électricité), les dépenses d'entretien de maintenance, ou encore les fournitures d'entretien et de petit équipement.

Globalement, le **chapitre 011** est en recul de -1,5 M€ par rapport à 2017, pour s'établir à **22,6 M€**.

Après une période de forte progression, de 2011 à 2014, profitant surtout au secteur associatif, les **contributions et subventions** ont connu à partir de 2015, des réductions

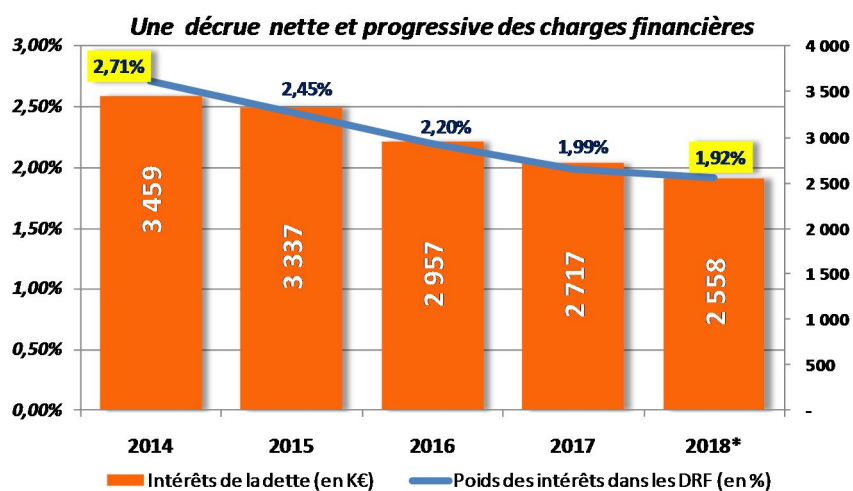
successives, ramenant le **chapitre 65** de 16 M€ à 15,5 M€ en 2017. Faisant partie des dépenses facultatives de la collectivité, les subventions aux associations ont été mises à contribution dans le cadre de la contractualisation. Ainsi, entre 2017 et 2018, une nouvelle baisse d'environ 400 K€ a été enregistrée au chapitre 65.



Toutefois, il convient de noter que les financements au bénéfice des satellites communaux (CCAS, Caisse des écoles, LESPAS...) ont été maintenus, et que le forfait communal aux écoles privées a progressé de 20,6%, passant de 536K€ à 647K€.

Les charges financières

En l'espace de cinq années, ce poste de dépenses a été réduit de près d'un million d'euros. Cela s'explique notamment par la baisse durable des taux, et un désendettement significatif entre 2014 et 2016 (-6,5 M€ sur le stock de dettes).

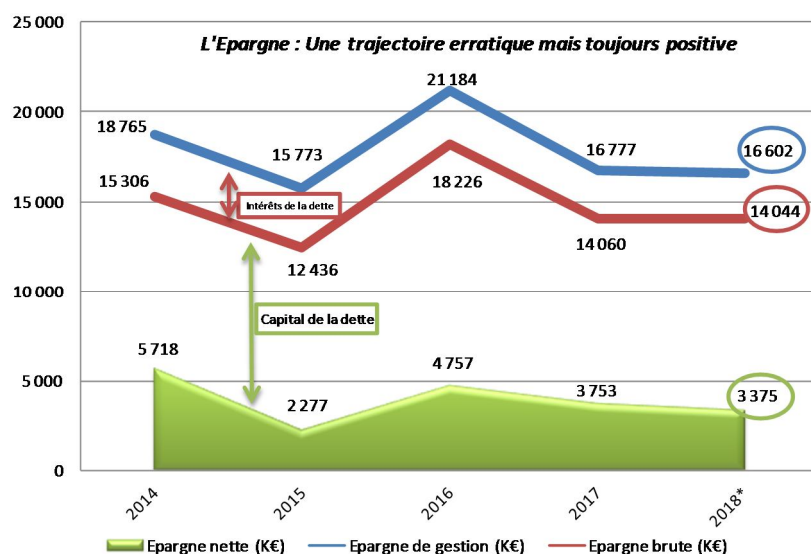


Par ailleurs, profitant de l'opportunité des taux bas, la commune a privilégié une durée moyenne de remboursement plus longue pour les nouveaux contrats (autour de 20 ans).

Ainsi, le poids des intérêts financiers dans les dépenses réelles de fonctionnement n'a cessé de diminuer, pour passer de 2,71% en 2014, à seulement 1,92% en 2018.

3- La capacité d'autofinancement

L'autofinancement net (ou l'épargne nette) correspond au solde des recettes de fonctionnement lorsque les dépenses de fonctionnement, les intérêts et le capital des emprunts sont payés. Cet indicateur traduit la capacité de la collectivité à faire face à ses dettes, mais aussi à assurer un autofinancement (partiel) de ses investissements. Sur la période 2014 – 2018, les différents soldes d'épargne ont ainsi connu les évolutions suivantes :



Le contexte qui pèse sur les collectivités depuis 2014 tranche avec celui qui a prévalu précédemment. Ainsi, impactée en cascade par les baisses successives des dotations, les transferts de charges, ou encore la sécurisation des activités nautiques, l'épargne de la commune a connu une évolution erratique, avec une tendance générale à la baisse.

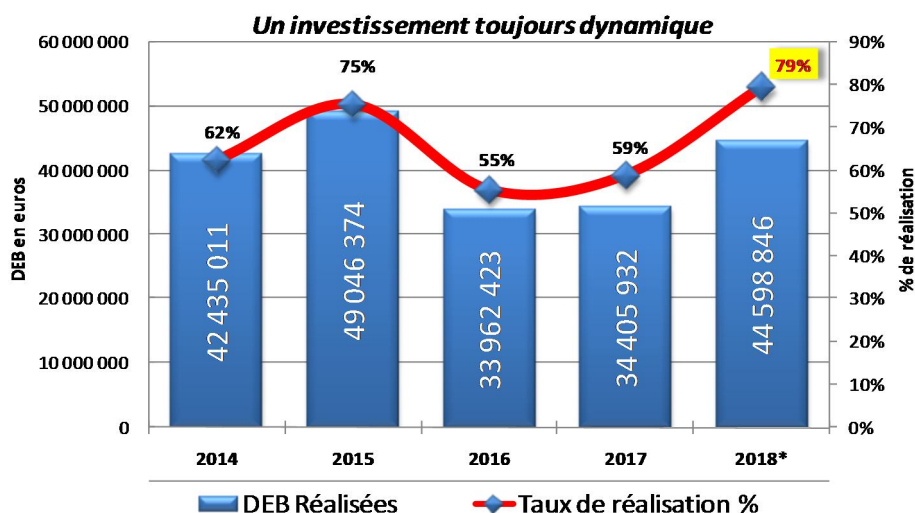
La commune a su néanmoins prendre les mesures d'économie nécessaires dès 2015 et 2016, associées à une révision de la fiscalité, afin de limiter l'érosion de l'épargne. Sur les trois dernières années, la moyenne de l'épargne nette est de 3,9 M€, assurant ainsi un autofinancement notable des investissements communaux.

4- Les investissements

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux), sont celles qui ont pour effet de modifier durablement le patrimoine communal.

Sur la période 2014 / 2017, la réalisation moyenne des dépenses d'équipement est d'environ 40 M€, avec de fortes variations, liées à la nature et à l'ampleur des opérations. Les réalisations de 2018 sont remarquables à deux titres : près de **44,6 M€**, soit le 3^{ème} plus gros volume réalisé par la ville, et un **taux de réalisation de 79%**, constituant la meilleure performance à ce jour, et traduisant une nette amélioration des prévisions budgétaires.

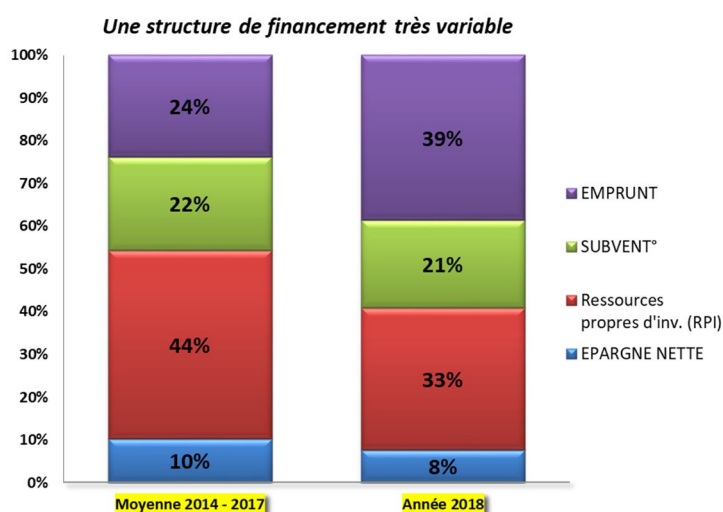


Les ratios ci-dessous confirment l'effort d'équipement de Saint-Paul, notamment en 2018, où nos ratios sont nettement au-dessus de la moyenne des communes de la strate.

RATIOS	SAINT-PAUL					Moyennes 2017	
	2014	2015	2016	2017	CA 2018	Réunion	France
Taux d'équipement (%) : Dép. d'équip. brut / recettes. réelles de fonct.	29,75%	29,65%	21,69%	23,18%	29,29%	21,5%	17,5%
Dépenses d'équipement brut / habitant (en € / hab)	410	467	328	331	415	307	237

Le financement des investissements

La contraction de nos marges d'épargne a influé directement sur la structure de financement de nos investissements. Ainsi, sur l'exercice 2018, la part relative de l'autofinancement a baissé par rapport à la moyenne de la période 2014-2017 (8% contre 10%). En conséquence, la variable d'ajustement que constitue l'emprunt, a été plus fortement sollicitée, passant de 24% en moyenne à 39%.



Malgré la recherche des meilleurs financements disponibles, la part des subventions est aussi en légère baisse à 21%, tout comme les ressources propres d'investissement (FCTVA, FRDE, taxes d'aménagement) qui passent de 44% en moyenne à 33% en 2018.

Il convient par ailleurs de noter qu'en 2018 ce financement a été complété par une utilisation du fond de roulement à hauteur de 345K€, soit environ 0,8% des dépenses d'équipement.

B- Budget annexe des pompes funèbres

Le seul budget annexe au budget principal de la Ville est celui des Pompes Funèbres. Institué en 1999, il a pour unique objet d'isoler toutes les dépenses et recettes liées à la prestation de fossoyage dans les cimetières de la commune.

Devant s'équilibrer par ses propres recettes, c'est-à-dire les participations des familles, ce budget ne reçoit aucune subvention de la Ville. Il convient néanmoins de rappeler que les personnes démunies de ressources suffisantes, en particulier celles relevant de la CMU, bénéficient d'une prise en charge totale de leurs frais par le CCAS.

Sur la période de 2014 -2018, ce budget a évolué comme suit :

Régie de Pompes Funèbres	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de Fonctionnement	96 369,00 €	99 334,20 €	113 666,02 €	101 805,20 €	105 808,80 €
Dépenses de Fonctionnement	106 193,49 €	98 448,56 €	104 268,46 €	117 378,39 €	104 507,69 €
Résultat N-1 reporté	17 091,70 €	7 267,21 €	8 152,85 €	17 550,41 €	1 977,22 €
Résultat de Clôture FCT	7 267,21 €	8 152,85 €	17 550,41 €	1 977,22 €	3 278,33 €
Recettes d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses d'investissement	- €	- €	0,02 €	- €	- €
Résultat N-1 reporté	20 739,19 €	20 739,19 €	20 739,19 €	20 739,17 €	20 739,17 €
Résultat de Clôture INV	20 739,19 €	20 739,19 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €
Résultat global cumulé	28 006,40 €	28 892,04 €	38 289,58 €	22 716,39 €	24 017,50 €

C- Structure et gestion de la dette

1- Le coût de la dette

Éléments de synthèse	Au : 31/12/2017	Au : 31/12/2018	Variation
La dette globale est de :	98 314 064,81€	104 750 637,37€	↑
Taux moyen annuel :	2,74 %	2,51 %	↓
Taux actuariel :	2,64 %	2,49 %	↓
Durée de vie moyenne :	6 ans, 11 mois	6 ans, 11 mois	↓
Durée de vie résiduelle :		21 ans, 1 mois	
Nombre de contrats :	37	32	↓

L'encours de dette de la ville de Saint Paul est amorti de 10 668K€ sur l'exercice 2018. Parallèlement la ville a souscrit 17,1 M€ de nouveaux emprunts dont :

- 5 M€ auprès de l'**AFD** à Euribor 6M+ 1,09% sur 20 ans,
- 6,1 M€ auprès de la **CDC** au taux du livret A +1% sur 20 ans
- et 6 M€ mobilisés auprès de la **Banque Postale** (répartis sur deux contrats).

Cela se traduit donc par une progression de l'encours de dette de 6,44 M€ entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018.

Le taux moyen qui représente le coût de la dette, s'élève à 2,51% sur l'exercice budgétaire 2018. Il est estimé à 2,31% sur l'exercice 2019 (évaluation sur la base des anticipations de marchés au 31/12/2018). Le coût de la dette de la ville se situe dans la moyenne des niveaux observés pour la strate.

Le taux actuariel est de nouveau en baisse, très proche du taux moyen, ce qui est l'expression d'une dette peu risquée. La baisse des taux bénéficie à la ville essentiellement via la souscription de nouveaux prêts à taux bas. Ainsi le taux moyen diminue de nouveau, passant de 2,74% à 2,51%. Pour mémoire, ce taux moyen était de 3,06% en 2015.

La durée de vie moyenne de l'encours reste stable, légèrement en dessous de 7 ans.

2- La structure de la dette

La répartition de la dette est la suivante :

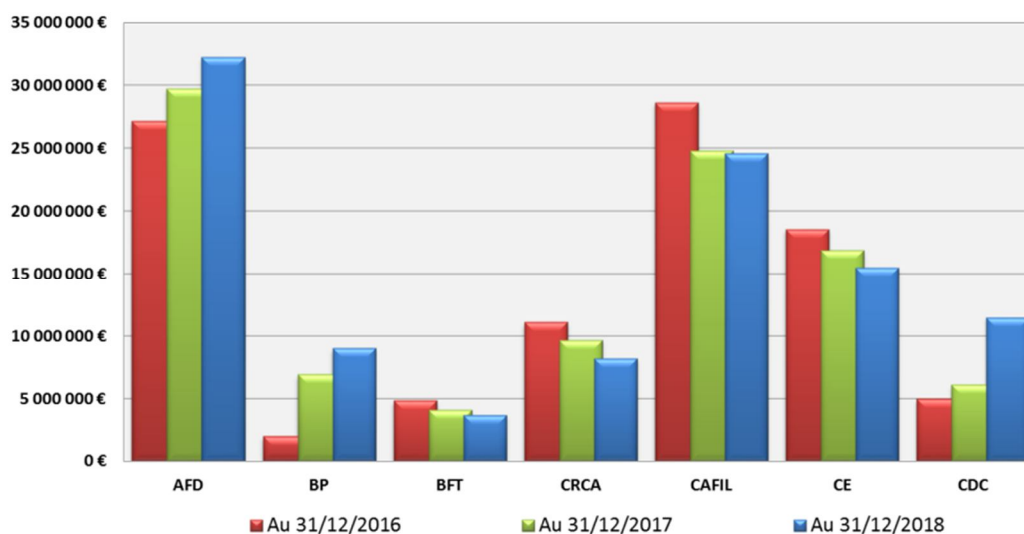
Stock au 31/12/2018	Taux Fixe	Taux Variable	Taux Structuré	TOTAL
Encours	73 423 187,72	30 925 747,58	1 401 702,07	104 750 637,37€
Pourcentage global	69,14 %	29,52 %	1,34 %	100.0 %
Durée de vie moyenne	6 ans, 8 mois	8 ans	11 mois	6 ans 11 mois
Nombre d'emprunts	22	9	1	32
Taux actuariel	2,68 %	2,02 %	4.87 %	2,49 %
Taux moyen de l'exercice	2.75 %	1.47 %	4.87 %	2.51 %

La structure de l'encours a significativement évolué par rapport à 2017, en raison de la signature de nouveaux contrats à taux variable. Représentant près de 30% de l'encours total, cet encours à taux variable est performant et permet d'optimiser la charge d'intérêts, avec un taux moyen à 1,47% et un taux actuariel à 2,02%. L'écart par rapport au marché représente la marge moyenne sur cet encours.

Au regard de la charte Gissler, plus de 98% de l'encours de Saint-Paul est classé en A1 (absence de risque) et le reste (moins de 2%) est classé en B1 (niveau de risque le plus faible), ce qui exonère la commune de toute provision pour risque.

3- La répartition par prêteur

Au 31 décembre 2018, la commune a dans son encours, 32 emprunts dont 1 contrat revolving. Entre le 31/12/2016 et le 31/12/2018, la répartition de l'encours a évolué comme suit :



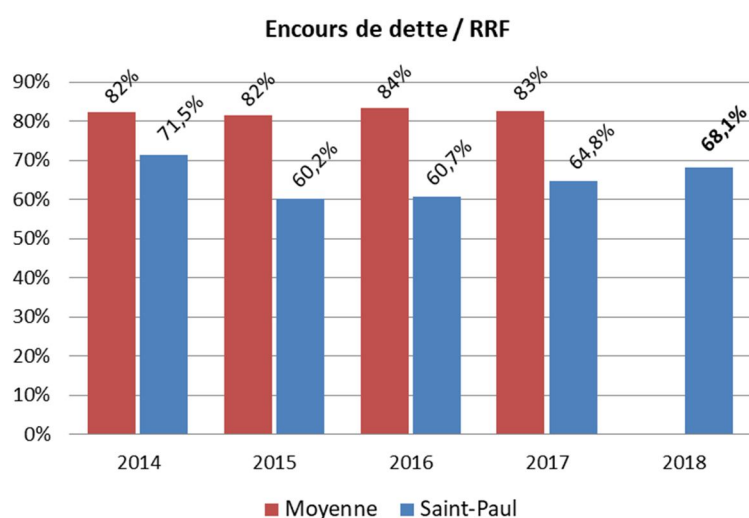
Trois prêteurs voient leur encours progresser dans la dette de la commune : il s'agit de l'AFD, la Banque Postale et la CDC.

A l'inverse, la part des autres partenaires diminue. Toutefois, les encours de la CAFFIL et de la Caisse d'Épargne restent significatifs.

4- Les ratios

Encours de dette / RRF

Ce ratio représente en quelque sorte, le « taux d'endettement ».

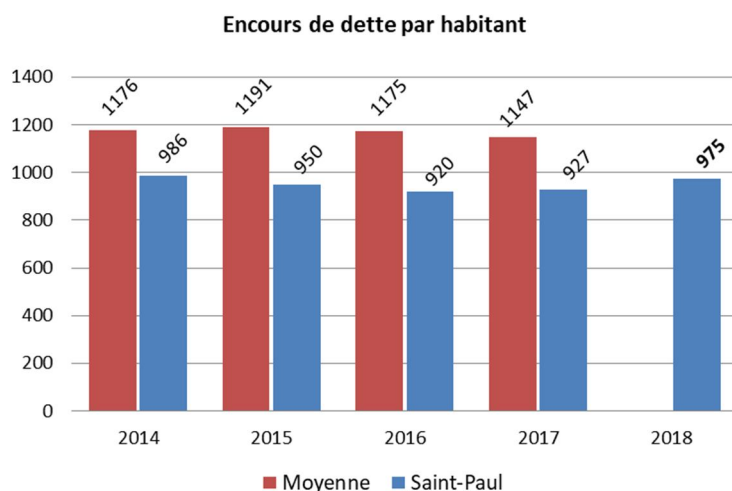


Alors que le ratio moyen de la strate a connu une augmentation à compter de 2014, celui de la ville de Saint-Paul s'est amélioré depuis 2015, pour passer en dessous de 70%.

Les remontées de 2017 et 2018 s'expliquent surtout par la baisse des recettes de fonctionnement.

Encours de dette par habitant

Ce ratio représente le poids de la dette par rapport à la population.

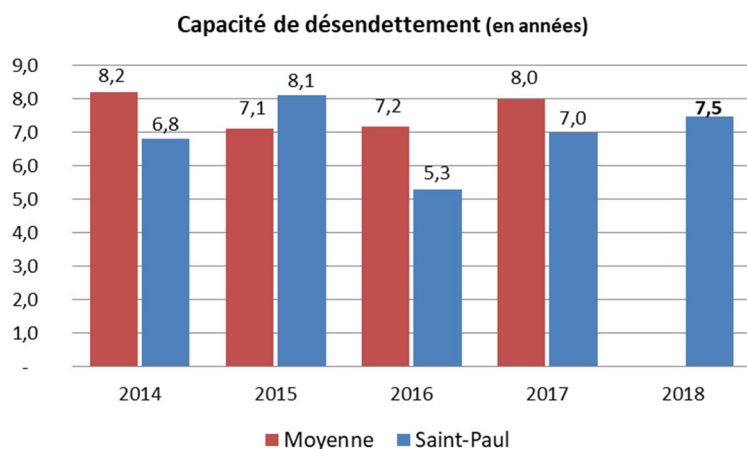


Sur toute la période, l'encours de dette par habitant à Saint-Paul est resté nettement en dessous de la moyenne de la strate.

En raison d'une mobilisation d'emprunts plus forte en 2018, cet indicateur est en hausse à 975 € / habitant, mais il reste largement en dessous du ratio moyen se situant au-delà des 1 100 € / habitant.

La capacité de désendettement :

Ce ratio de désendettement, ou ratio de solvabilité, est l'un des ratios les plus pertinents.



C'est à ce titre qu'il a été retenu comme indicateur dans le cadre de la contractualisation avec l'État.

Traduisant la capacité de la commune à rembourser sa dette par l'épargne dégagée par sa gestion, ce ratio doit rester sous des seuils fixés pour chaque type de collectivité. Pour Saint-Paul, il ne doit pas dépasser 12 années.

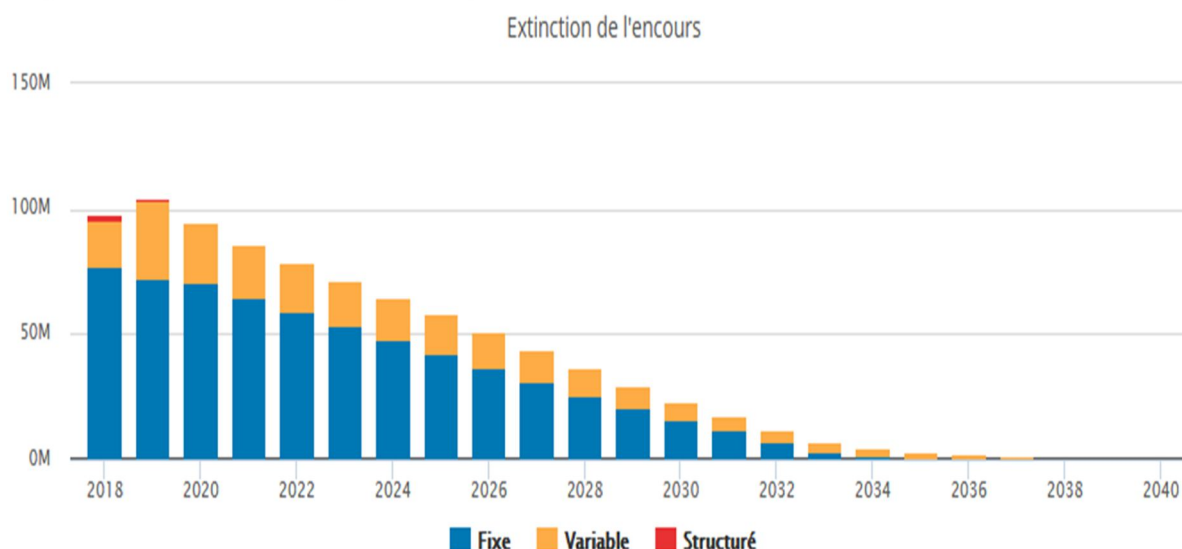
Avec un ratio à 7,5 années, la commune de Saint-Paul dispose encore de marges de manœuvre, sous réserve de la préservation de son épargne.

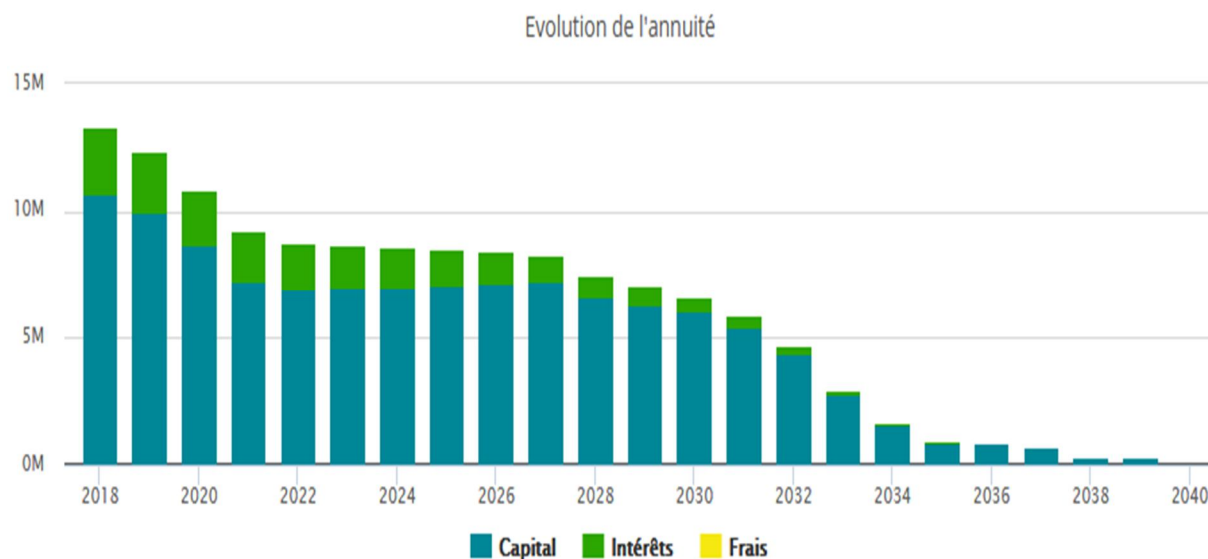
La ville dispose donc d'une structure de dette saine et très peu exposée au risque de taux. Au regard des ratios moyens des collectivités de la strate, on peut également considérer que la ville de Saint-Paul est peu endettée, et largement en dessous des plafonds fixés par la Loi de Programmation des Finances Publiques.

5- Profil d'extinction de la dette actuelle

L'encours de dette de la ville de Saint-Paul s'amortit jusqu'en 2040. La dette structurée sera totalement soldée dès 2019.

L'extinction de la dette reste très régulière du fait du profil d'amortissement majoritairement retenu (constant).





La dernière échéance du prêt structuré intervient le 01/12/2019. Le remboursement du capital représente 1,4 M€. L'annuité totale diminue donc fortement entre 2109 et 2020. Ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs, la baisse des annuités libèrera de fait, des marges supplémentaires, qui pourraient profiter à une progression de la capacité d'investissement.

D- Les Ressources Humaines : situation et évolution

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a fixé une série de mesures pour encadrer les budgets des collectivités : l'objectif étant de maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2 % pour les collectivités les plus importantes, dont la ville de Saint Paul.

Un enjeu fort réside dans la gestion des ressources humaines qui représente la dépense principale de notre budget de fonctionnement.

1- Données financières relatives aux ressources humaines en 2018

La politique budgétaire en matière de ressources humaines se situe, dans ses grands objectifs, dans la continuité de celle engagée depuis la fin 2014, c'est-à-dire la poursuite des efforts pour la maîtrise de la masse salariale.

Plusieurs éléments sont venus complexifier cette question.

La principale concerne l'ensemble des mesures prises par le gouvernement impactant directement le coût de la masse salariale et ne permettant pas la diminution de la masse salariale de 2016 à 2018.

Les Mesures :

- Les cotisations patronales et les augmentations de la part CNRACL
- Les mesures nationales prises en faveur des bas salaires : La revalorisation du SMIC
- La mise en œuvre d'une première étape d'intégration du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) permettant de valoriser les postes et les agents, de renforcer l'équité de traitement.
- La baisse des dotations des contrats aidés remplacés dès lors par des contrats de droit public de durée déterminée, non subventionnés par l'Etat.

Ces mesures ont été accompagnées par :

- L'augmentation mécanique des salaires due au glissement vieillesse technicité (GVT)
- Les mesures prévues au BP 2018 en faveur des agents de la collectivité.

L'attention particulière portée en 2016 sur la mutualisation des besoins et la diminution des effectifs s'est poursuivie également en 2018.

2- L'évolution des dépenses de personnel

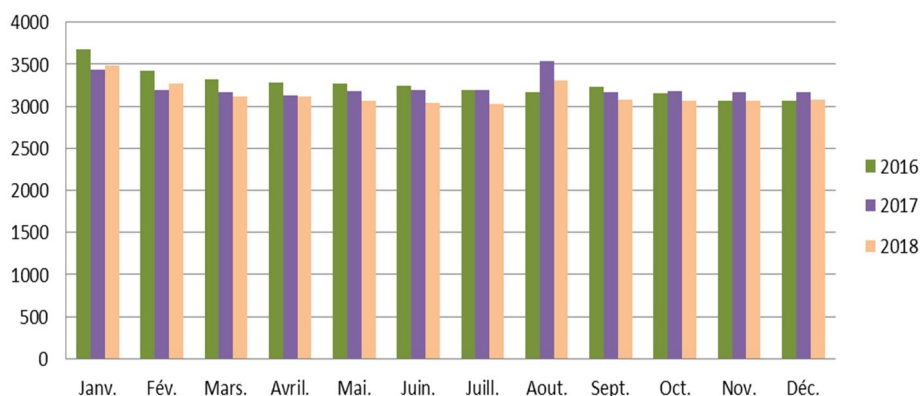
Les dépenses de personnel représentent sur l'exercice 2018, **68 %** des dépenses de fonctionnement.

Pour mémoire, en 2016 elles représentaient 67% des dépenses de fonctionnement et 68% en 2017.

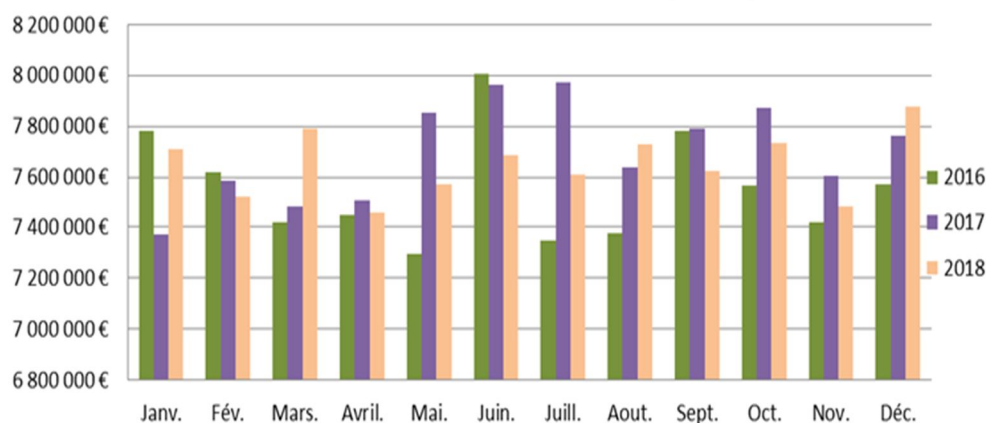
Evolution des effectifs et des dépenses de personnel de 2016 à 2018

Effectifs payés	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Aout.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2016	3682	3422	3325	3289	3270	3246	3193	3171	3228	3154	3070	3070
2017	3436	3195	3173	3133	3179	3201	3194	3533	3164	3177	3170	3165
2018	3482	3265	3125	3115	3068	3043	3029	3304	3079	3074	3062	3078
Masse Salariale	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Aout.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2016	7 779 504	7 619 089	7 417 931	7 448 800	7 292 013	8 007 677	7 344 607	7 375 127	7 780 488	7 566 630	7 419 156	7 572 679
2017	7 369 830	7 583 594	7 482 504	7 502 312	7 854 743	7 963 503	7 973 259	7 637 708	7 792 234	7 874 138	7 602 759	7 762 443
2018	7 710 681	7 518 345	7 792 257	7 456 062	7 569 208	7 683 838	7 608 573	7 727 776	7 623 065	7 732 928	7 481 628	7 878 023

Evolution de l'effectif 2016/2017/2018



Evolution de la masse salariale 2016/2017/2018

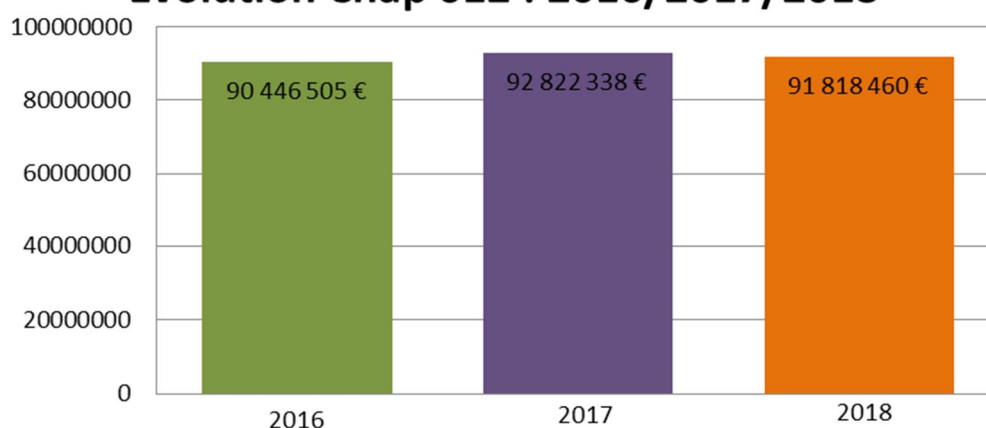


Evolution des dépenses de personnel de 2016 à 2018 :

(Dépenses globales inscrites au chap. 012, effectifs en activité au 31 décembre de l'année)

Exercice	2015	Evolution	2016	Evolution	2017	Evolution	2018
Dépenses de personnel	91 539 092	- 1,20%	90 446 505	+2.62%	92 822 338	- 1.09 %	91 818 460

Evolution Chap 012 : 2016/2017/2018



Explication sur la différence entre le budget inscrit au chap. 012 (93 500 000 €) et le résultat atteint (91 818 460 €) :

REALISE 2018		BUDGETE NON REALISE	
Rem + cotisation	90 059 476	Titularisation (Budget juin à decembre18)	750 000
Chèques déjeuners Chèques cadeaux	1 182 768	Extension Tickets déjeuner (juin à sept 18)	100 000
FIPHFP	272 618	Rifseep (juin à octobre)	150 000
Dette mensuel CNAF	295 869	Provision Dette CNAF	500 000
	91 818 460		93 318 460

3-La structure des effectifs (2016-2017-2018)

La structure globale des effectifs au 31 décembre 2018 (pour 3078 agents) est la suivante :

	2016	2017	2018
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	593	573	565
Non titulaires (CDI – CDD - BO / BS)	1463	1604	1784
Emplois Aidés	985	956	699
Apprentis	29	32	30
	3070	3165	3078

La répartition catégorielle des agents en poste s'établit comme suit :
(sur emplois permanents au 31 décembre)

	2016	2017	2018
Catégorie A	107	105	105
Catégorie B	127	137	152
Catégorie C	1788	1931	2078

4- Le temps de travail

Les services de la Ville fonctionnent sur la base réglementaire des 1 607 heures annualisées.

- Temps de travail annuel : 1 607 heures
- Hebdomadaire : 35h00

Les cycles de travail sont adaptés aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers. Le temps de travail des agents travaillant dans les écoles est différent depuis la réforme des rythmes scolaires de 2014.





III – Les orientations budgétaires

Le 22 juin 2018, la commune de Saint-Paul a signé avec l'État un contrat qui l'engage sur trois objectifs contribuant à l'effort de réduction du déficit public.

Deux de ces objectifs constituent les repères ou les limites de nos orientations budgétaires, au moins jusqu'en 2020. Il s'agit de l'encadrement de l'évolution de nos Dépenses Réelles de Fonctionnement, limitée à +1,2 % par an, et notre ratio de capacité de désendettement qui doit rester en dessous de 12 années.

Au terme de la première année de cette contractualisation, le contrat est respecté malgré les contraintes, qui vont néanmoins perdurer voire s'amplifier au fil des années, avec :

- La quasi-stabilité des dotations de l'État ;
- Une nette diminution de l'accompagnement de l'État au titre des contrats aidés ;
- Un territoire communal très étendu et mobilisant des moyens humains et financiers difficilement comprimables ;
- Un programme d'investissement très lourd et ambitieux ;
- Et une attente de plus en plus forte des administrés en termes de services et d'équipement de proximité, mais aussi d'activités et d'emplois.

Le mouvement des « gilets jaunes » a mis en lumière diverses problématiques qui doivent être prises en considération dans le cadre de nos orientations, nous invitant parfois à reconsidérer nos priorités.

La Ville ne peut pas ignorer ces réalités et doit s'assurer du meilleur usage de l'effort fiscal consenti par ses contribuables, effort fiscal qu'elle n'envisage pas d'accentuer.

En 2019, la Ville de Saint-Paul devra ainsi s'attacher à :

- ✓ **poursuivre la recherche d'optimisation** et d'économies de ses dépenses courantes ;
- ✓ **limiter ses dépenses facultatives** ou non prioritaires ;
- ✓ **stabiliser ses effectifs** et optimiser les compétences disponibles ;
- ✓ **poursuivre et accentuer la démarche générale de mutualisation** ;
- ✓ **définir et réaliser un niveau d'investissement adapté** à ses capacités et contraintes ;
- ✓ **maîtriser son endettement** (ratio de solvabilité en dessous de 10 années).

Le thème central de **l'éducation** reste quant à lui une priorité.

La Ville de Saint-Paul ambitionne ainsi d'offrir l'ensemble des conditions nécessaires à **la création d'une Ecole de la confiance, socle des valeurs républicaines**, afin de :

- lutter contre les inégalités,
- favoriser la réussite des élèves,
- et renouer le dialogue avec les familles.

Plus globalement, le fil conducteur de nos orientations stratégiques 2019 sera « **l'humain au cœur du développement des quartiers et de la préservation des identités** », à travers la culture, le sport, la sauvegarde du patrimoine, ou encore un développement durable et partagé, alliant tradition et modernité.

L'Ecole de la confiance doit ainsi permettre aux jeunes saint-paulois de participer **dès le plus jeune âge** à l'aménagement de leur quartier pour **devenir acteur de leur propre développement**.

A- Le fonctionnement en 2019

Les transferts de compétences issus de la loi NOTRe (Zones d'activités, GEMAPI) impacteront nos recettes et nos dépenses, et impliquera en contrepartie un ajustement de notre Attribution de Compensation (AC). La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) n'a pas encore statué sur les chiffres définitifs des transferts, mais s'agissant de la GEMAPI, il est d'ores et déjà convenu qu'une somme de 485 K€ sera déduite de notre AC, dès 2019. Pour ce qui concerne les Zones d'Activités, rien n'a été arrêté, et sauf éléments nouveaux d'ici le vote du budget, les prévisions se feront sur des bases identiques à 2018, et les éventuelles modifications nécessaires seront réalisées par Décision Modificative après validation du rapport de la CLECT.

1-Les recettes de fonctionnement

Au vu de la Loi de Finances pour 2019 et des éléments de conjoncture, les estimations et prévisions d'évolution des principales recettes sont les suivantes.

L'Octroi de Mer : selon les prévisions d'évolution de la dotation garantie et en application de notre indice de répartition actualisé (11,6352), nous pouvons espérer pour 2019, une dotation d'environ **38 200 000 €**, soit une progression de **+1,82%** par rapport 2018 (37 516 606 €).

La Taxe spéciale sur les Carburants (FIRT) : sur la base des encaissements des dernières années, et compte tenu

des dernières décisions de Conseil Régional, une prévision en baisse, à : **4 400 000 €** est programmée pour 2019, soit -6,4% par rapport à 2018.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : Selon les estimations actuelles, la DGF de Saint-Paul (dotation forfaitaire et dotation d'aménagement), devrait s'élever aux alentours de **21 406 000 € (+2,4%)**. Dans le détail et par rapport à 2018, la Dotation Forfaitaire devrait légèrement diminuer du fait de la baisse de la population, et la DACOM devrait progresser d'environ 5,7%.

La fiscalité locale : Les recettes de la fiscalité locale en 2019 découleront uniquement de la revalorisation forfaitaire votée dans la Loi de finances (**2,2%**), et de l'augmentation physique des bases imposables. **Les taux d'imposition ne seront donc pas modifiés.** Aussi, vu les bases provisoires estimées et les taux actuels, le produit global de 2019 devrait se situer autour de **50 200 000 €, hors rôles supplémentaires (+2,6 %)**, soit une recette supplémentaire d'environ 1,3 K€ par rapport à 2018.

Impôts et taxes divers : le dynamisme observé en 2017 sur les Taxes Additionnelles aux droits de Mutation ne s'est pas renouvelé en 2018. La progression est estimée à environ 3%. La poursuite du recensement des supports taxables devrait également faire de nouveau progresser le produit de la TLPE (+ 150 000 €).

Produit des services et du domaine : les recettes de restauration scolaire constituent la majorité ce chapitre. Vu la stabilité des tarifs actuels, la prévision correspondante devrait rester

autour de 2 500 000 €. Les droits de stationnement, les redevances d'occupation du domaine public et les remboursements de personnels mis à disposition, compléteront le chapitre 70 qui devrait atteindre dans son ensemble, la somme globale de : **3 850 000 €**, soit une tendance à la baisse par rapport à 2017.

Les atténuations de charges et remboursements sur salaires : jusqu'en 2017, le chapitre 013 enregistrait les remboursements de l'État sur les emplois aidés (CUI-CAE). Dans le cadre des retraitements imposés par la contractualisation, ces recettes s'imputent dorénavant au chapitre 74 (Dotations et participations). Estimée en moyenne à 55 % des dépenses restantes concernées (contre 90% précédemment), la recette globale de 2019 est évaluée à **4,85 M€ (contre 5 M€ en 2018)**, dont 4,78 M€ pour les PEC et 0,7 M€ pour les derniers Emplois d'Avenir.

Les reversements de fiscalité (TCO) : en fonction de l'impact des nouveaux transferts de compétences, le TCO devrait ajuster notre Attribution de Compensation. Cette révision devrait être de -485 K€ au titre de la GEMAPI. S'agissant de la compétence ZA, les éléments sont encore à évaluer. Hors compétence ZA, le montant de l'AC 2019 devrait être de **5 670 000 €**.

Autres produits de gestion courante : il s'agit principalement des produits de location des biens communaux. Le chapitre 75 devrait s'établir autour de **1 500 000 €**. Intégrant des recettes potentiellement transférables au TCO dans le cadre des Zones d'Activités, ces prévisions seront probablement ajustées après validation du rapport de la CLECT, courant 2019.

Sur la base de ces éléments prévisionnels, le total des prévisions de recettes réelles de fonctionnement en 2019, **hors cessions**, pourraient se situer autour de **147,5M€** (soit seulement **+0,2%** par rapport au BP 2018).

2- Les dépenses de fonctionnement

En 2018 la commune est parvenue à contenir ses dépenses réelles de fonctionnement largement en dessous de la limite imposée dans le contrat signé avec le Préfet (137 387 087 €). Pour 2019, ce plafond est fixé à : **139 035 732 €**.

Cependant ce plafond ne peut être considéré comme un objectif de dépenses réalisables, car il faut se rappeler qu'en parallèle, les recettes devraient diminuer. D'autant plus que notre préoccupation première doit être de maintenir un usage raisonné et optimisé des deniers publics. Cela passe par des actions destinées à améliorer encore l'efficacité de nos actions, et ainsi garder la maîtrise de nos coûts et de nos consommations.

Considérant les réalisations précédentes et la nécessité de maîtriser nos dépenses, la prévision globale 2019 de nos dépenses réelles de fonctionnement devrait s'établir autour de **138,2 M€**, soit environ -0,6% par rapport aux prévisions du BP de 2018.

Les grandes orientations au niveau des différents chapitres sont les suivantes.

Les charges de personnel (chap. 012) :

En 2019, l'objectif est de contenir les dépenses prévisionnelles du chapitre 012 dans une enveloppe globale de **95,37 millions d'euros**, soit une progression de 1,87 M€ par rapport au BP 2018 (+0,53%). Cette estimation est basée sur les conditions et hypothèses suivantes :

- ✓ La revalorisation du SMIC
- ✓ Gel de la valeur du point d'indice de la fonction publique
- ✓ Prise en compte en année pleine du surcoût lié aux agents nouvellement titularisés
- ✓ Poursuite de l'intégration au nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) permettant de valoriser les postes et agents et de renforcer l'équité de traitement
- ✓ Maintien des effectifs de contrats aidés, recentrés sur les écoles et la restauration scolaire (en cas de baisse des dotations, la compensation devra cependant se faire par des recrutements en CDD, non subventionnés par l'Etat)
- ✓ Stabilisation globale des effectifs (titulaires, permanents non titulaires, CDI et CDD)
- ✓ La prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- ✓ La poursuite de l'apurement des dettes antérieures (CNAF)

Ce budget prend également en compte **les dépenses liées à la politique RH** de la collectivité et intègre donc :

- ✓ La loi de finances pour 2019 prévoit l'application de la 2ème phase des mesures du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), après une pause d'une année en 2018, impactant à la hausse la masse salariale des

collectivités territoriales. Pour la Ville de Saint Paul, son impact sera de 720 000 €.

- ✓ Une provision permettant de maintenir au même niveau que les années précédentes les efforts de la collectivité en matière d'avancement : avancement à l'échelon, avancement de grade ainsi que les nominations après réussite à concours.
- ✓ Une provision pour effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services.
- ✓ Une provision consacrée aux remplacements et à l'accroissement temporaire d'activité
- ✓ Une provision pour le versement de la contribution annuelle au FIPHFP. (La convention signée avec le FIPHFP permet d'envisager une diminution à venir de la contribution, dans un délai de trois ans)
- ✓ La continuité de l'attribution des Chèques déjeuners à l'ensemble des agents non titulaires et titulaires depuis le 3e trimestre 2018.
- ✓ Le projet de revalorisation salariale des agents en CDI qui est devenu à la demande des syndicats un projet de titularisation des agents dans la limite du budget arrêté pour cette mesure soit 1 500 000 € annuel.
- ✓ Les élections européennes programmées en 2019 ; ce qui impactera également l'évolution des charges de personnel.
- ✓ A compter du 1er janvier 2019, le prélèvement à la source est mis en place, ce qui représente une charge indirecte supplémentaire pour la Ville.

Les charges à caractère général (chap. 011) :

Après avoir enregistré une réalisation en nette diminution en 2018 (-6,4%) les prévisions ce chapitre devrait baisser en 2019 (-8,5%). Les actions menées en matière de réduction des consommations de fluides et qui ont déjà porté leurs fruits en 2018, devraient se poursuivre en 2019, et ainsi contribuer à la maîtrise des dépenses du chapitre.

L'effort et l'attention devront être également portés sur les postes suivants :

- Festivités et événementiels
- Fournitures diverses
- Dépenses de communication
- Frais de télécommunication
- Dépenses d'honoraires et de prestations externes.

Le total du chapitre 011 devrait donc se situer aux alentours de **24 Millions d'euros** (dont 800K€ de reports de 2018 et 23,2 M€ de propositions nouvelles), contre 26,3 M€ au BP 2018.

Les autres charges courantes (chap. 65) :

Les postes principaux de ce chapitre sont notamment les subventions (associations, CCAS, Caisse des écoles..) et les contributions obligatoires (SDIS, forfait communal aux écoles privées).

Après les efforts réalisés depuis 2016 et la réduction enregistrée en 2018 (réduction de -2,5 %), le chapitre 65 devrait connaître globalement une nouvelle baisse en 2019, tout en y intégrant une évolution de +1,3% sur la contribution au SDIS (3 002 029 €), les participations complémentaires à verser à la SPL Ti Baba concernant les derniers transferts et la montée en charge du forfait communal aux écoles privées (+11%). La baisse concernera surtout le secteur associatif, puisque les financements au CCAS, à la Caisse des écoles, et autres régies seront dans l'ensemble maintenus.

Sur ces bases provisoires, le chapitre 65 est estimé aux alentours de **14,55 millions d'euros**.

Les charges financières (chap. 66) :

Sur la base de notre état de dette au 1er janvier 2019, les intérêts dus au titre de cette année devraient s'élever à environ **2 450 000 € (hors ICNE)**, soit en diminution sensible par rapport à 2018 (-4,5% environ). Cela s'explique surtout par la fin de plusieurs contrats, les nouveaux contrats à des conditions de taux plus intéressantes, et des durées d'amortissement plus longues.

B- L'investissement en 2019

Notre capacité à investir est très liée à notre capacité à dégager des marges d'épargne de notre fonctionnement. Comme cela a été vu précédemment, diverses contraintes conjoncturelles et structurelles restreignent cette capacité d'épargne, et nous imposent des choix.

Sur la période à venir la ville s'attachera en premier lieu à finaliser le plan de modernisation du bâti scolaire avec de gros chantiers démarrés ou en passe de démarrer. La commune devra également poursuivre sa recherche des meilleurs financements, et ainsi maintenir son effort d'équipement.

Ainsi, sur la base des estimations actuelles, la commune projette une prévision globale de Dépenses d'Équipement autour de **50,5 millions d'euros** (y compris les 3,73 M€ de reports de 2018).

1- Les dépenses d'investissement

Les dépenses financières

Il s'agit principalement du remboursement de la dette en capital qui diminue d'environ 720 K€, passant de 10,67 M€ à environ **9,950 M€**.

Les Dépenses d'Équipement Brut (DEB)

Celles-ci figurent aux chapitres 20, 21 et 23 et concernent respectivement

les « études », « les acquisitions » et « les travaux ». S'y ajoutent un volume considérable constitué des participations versées au titre des opérations d'aménagement (chapitre 204).

Cette année, l'effort d'investissement restera notamment orienté vers les secteurs prioritaires que sont : les écoles, les équipements sportifs et culturels de proximité, notamment les Maison pour Tous de Citerne Troussail et d'Eucalyptus et l'équipement de Ravine Daniel, ou encore l'aménagement raisonné du territoire avec un renforcement des infrastructures funéraires (construction de centres funéraires et agrandissement des cimetières).

Les prévisions de l'année 2019 seront surtout consacrées à l'achèvement des opérations en cours telles que par exemples, la délocalisation des écoles E. Dayot et du Centre, et la réhabilitation de l'école primaire de Bellemène. La poursuite des nombreuses opérations d'aménagement mobilisera également une part importante des prévisions de l'année.

Au niveau des infrastructures, la Ville poursuivra la réalisation du programme d'aménagement de routes départementales en zone agglomérée, ainsi que du programme d'aménagement des voies de désenclavement des zones rurales.

Toutes ces opérations et bien d'autres, contribueront au maintien des investissements à un niveau satisfaisant. Sur le mandat actuel, soit de 2014 à 2019, la Municipalité a l'ambition de réaliser un volume

d'investissement de **245 M€**. Sachant que sur les cinq premières années, un total de 204 millions d'euros a déjà été réalisé, les 41 M€ restant à réaliser seront programmés sur 2019, dans les **50,5 Millions d'euros** de prévisions mentionnée plus haut.

Beaucoup de ces opérations, inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement et se réalisant sur plusieurs années, sont gérées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

Les orientations stratégiques thématiques complètent avec plus de détails la teneur des opérations envisagées.

2- Le financement des investissements

Compte tenu de l'évolution prévisionnelle de nos recettes et dépenses de fonctionnement, l'objectif est de maintenir un autofinancement suffisant pour la réalisation de nos investissements. A l'issue de l'année 2019, **l'épargne nette** (hors cessions) devrait s'établir aux alentours de **1,1 M€**.

Les dotations (chap. 10) : Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) calculé sur la base des dépenses d'équipement mandatées en 2018, est estimée à environ 4,6M€. Le chapitre 10 comprendra également une dotation du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE), dont le montant pour 2019 est de 1,41 M€ (contre 1,64 M€ en 2018). Figure enfin à ce chapitre le produit de la Taxe d'Aménagement (ex TLE) qui représente une recette d'environ 1,8M€. Dans son ensemble, ce chapitre devrait s'élever à **7,8 M€**.

Les subventions (chap. 13) : les financements externes espérés pour la réalisation de nos opérations d'équipement devraient s'élever globalement autour de **9 à 10 M€**, alloués en grande partie par la Région.

Les fonds propres : il s'agit de l'Autofinancement Prévisionnel, qui correspond au virement de crédits découlant des marges dégagées par la section de fonctionnement, augmenté des sommes transférées au titre des dotations aux amortissements. Un total de **17,5 M€** est l'objectif fixé, quasi-identique au BP 2018.

L'emprunt (chap. 16) : il assurera le financement du solde et sera mobilisé prioritairement auprès du Crédit Agricole, de la Banque Postale et de l'Agence Française de Développement (AFD), avec qui des accords de financement sont déjà actés. La prévision globale du chapitre 16 pourrait se situer **entre 20 et 25 M€**, et ne serait mobilisé qu'en fonction du besoin réel résultant des réalisations des investissements.



IV - Prospective globale 2018-2022



Le caractère pluriannuel des Orientations budgétaires a été rappelé et renforcé par l'article 107 de la loi NOTRe, et plus récemment par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022. Ainsi, au-delà de nos orientations pour 2019, il est effectivement nécessaire de mesurer les évolutions probables en termes d'endettement, de fiscalité, d'épargne et de capacité d'équipement, et ce, afin de vérifier que les grands équilibres de nos comptes restent assurés.

Au regard des nombreux paramètres qui peuvent interagir et de la visibilité relativement réduite sur l'avenir de certaines recettes, la prospective budgétaire et ses hypothèses d'évolution sont à prendre avec toutes les précautions.

Les tableaux et graphiques ci-dessous retracent les hypothèses d'évolution probables des principaux indicateurs financiers sur la période 2018/2022 :

	Rétrospective	Prospective					Evolution moyenne
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Produit des contributions directes	48 604 931	49 478 757	50 572 702	51 903 631	53 270 793	54 675 196	2,38%
<i>Evol. en %</i>		1,8%	2,2%	2,6%	2,6%	2,6%	
Fiscalité indirecte	54 819 532	56 593 481	57 005 086	57 821 321	58 629 926	59 452 622	1,64%
<i>Evol. en %</i>		3,2%	0,7%	1,4%	1,4%	1,4%	
Dotations	32 923 511	34 598 743	33 843 438	34 108 890	34 719 411	35 354 378	1,43%
<i>Evol. en %</i>		5,1%	-2,2%	0,8%	1,8%	1,8%	
Autres recettes d'exploitation	15 338 010	13 148 178	11 144 403	10 644 403	10 644 403	10 644 403	- 7,05%
Total des recettes réelles de fonctionnement	151 685 983	153 819 158	152 565 629	154 478 245	157 264 533	160 126 599	1,09%
<i>Evol. en %</i>		1,4%	-0,8%	1,3%	1,8%	1,8%	
Charges à caractère général (chap 011)	24 154 901	22 609 878	23 110 000	23 387 320	23 667 968	23 951 983	- 0,17%
<i>Evol. en %</i>		-6,4%	2,2%	1,2%	1,2%	1,2%	
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	92 822 338	91 818 460	95 370 000	96 303 918	97 476 179	98 664 502	1,23%
<i>Evol. en %</i>		-1,1%	3,9%	1,0%	1,2%	1,2%	
Autres charges de gestion courante (chap 65)	15 561 768	15 167 708	14 552 975	14 809 420	15 017 451	15 227 092	- 0,43%
<i>Evol. en %</i>		-2,5%	-4,1%	1,8%	1,4%	1,4%	
Intérêts de la dette (art 66111)	2 823 583	2 618 564	2 440 644	2 538 673	2 634 396	2 780 667	- 0,31%
<i>Evol. en %</i>		-7,3%	-6,8%	4,0%	3,8%	5,6%	
Autres dépenses de fonctionnement	953 995	1 038 875	1 022 495	1 022 495	1 022 495	1 022 495	1,40%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	136 316 586	133 253 485	136 496 114	138 061 826	139 818 489	141 646 739	0,77%
<i>Evol. en %</i>		-2,2%	2,4%	1,1%	1,3%	1,3%	
Epargne de gestion	16 883 104	16 662 079	13 510 159	14 455 092	15 580 440	16 760 527	- 0,15%
<i>Evol. en %</i>		-1,3%	-18,6%	6,6%	8,1%	7,3%	
Intérêts de la dette	2 823 583	2 618 564	2 440 644	2 538 673	2 634 396	2 780 667	- 0,31%
Epargne brute	14 059 521	14 043 515	11 069 515	11 916 419	12 946 045	13 979 860	- 0,11%
<i>Evol. en %</i>		-0,1%	-21,3%	7,6%	8,0%	7,5%	
Remboursement capital de la dette	10 306 210	10 668 137	9 942 980	9 372 134	8 661 931	8 898 984	- 2,89%
<i>Evol. en %</i>		3,5%	-6,8%	-5,7%	-7,6%	2,7%	
Epargne nette	3 753 311	3 375 378	1 126 535	2 544 284	4 284 114	5 080 876	6,24%
<i>Evol. en %</i>		-10,1%	-66,3%	22,9%	33,9%	18,9%	
FCTVA (art 10222)	3 158 856	3 686 047	4 623 770	4 150 212	3 576 072	4 675 140	8,16%
<i>Evol. en %</i>		16,7%	25,3%	-12,1%	-15,3%	23,5%	
Emprunts	11 341 060	17 104 710	17 000 000	16 000 000	14 500 000	14 500 000	5,04%
<i>Evol. en %</i>		51,0%	-0,6%	-6,0%	-9,4%	0,0%	
Autres recettes	10 511 095	13 570 185	13 350 064	13 393 802	16 953 914	13 515 750	5,16%
<i>Evol. en %</i>		29,5%	-1,6%	0,3%	26,6%	-25,0%	
Total des recettes réelles d'investissement	25 011 010	34 360 942	34 973 834	33 544 014	35 029 986	32 690 890	5,50%
<i>Evol. en %</i>		37,2%	1,8%	-4,2%	4,4%	-6,6%	
Sous-total dépenses d'équipement (DEB)	34 405 932	44 598 846	40 000 000	40 000 000	41 560 000	41 500 000	3,82%
<i>Evol. en %</i>		29,6%	-10,3%	0,0%	3,9%	-0,1%	
Autres investissements hors PPI	1 450 843	0	50 000	50 000	50 000	50 000	- 56,91%
<i>Evol. en %</i>		-100,0%	33,3%	0,0%	0,0%	0,0%	
Remboursement capital de la dette	10 306 210	10 668 137	9 942 980	9 372 134	8 661 931	8 898 984	- 2,89%
<i>Evol. en %</i>		3,5%	-6,8%	-5,7%	-7,6%	2,7%	
Autres dépenses d'investissement	21 380	5 076	5 076	5 076	5 076	5 076	- 24,99%
<i>Evol. en %</i>		-76,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Total Dépenses Réelles Investissement	46 184 364	55 272 059	49 998 056	49 427 210	50 277 007	50 454 060	1,78%
<i>Evol. en %</i>		19,7%	-9,5%	-1,1%	1,6%	0,3%	
Fonds de roulement en début d'exercice	7 782 956	1 978 999	1 633 556	2 678 849	3 212 072	5 411 097	- 7,01%
<i>Evol. en %</i>		-74,6%	-17,4%	64,0%	19,9%	70,0%	
Résultat de l'exercice	- 5 803 957	- 345 444	1 045 293	533 223	2 199 025	716 689	
<i>Evol. en %</i>		9,4%	300,0%	50,0%	200,0%	32,0%	
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 978 999	1 633 556	2 678 849	3 212 072	5 411 097	6 127 786	25,36%
<i>Evol. en %</i>		-17,4%	64,0%	19,9%	70,0%	13,2%	
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	97 370 275	98 314 065	104 750 637	111 807 658	118 435 524	124 273 593	5,00%
<i>Evol. en %</i>		0,9%	6,5%	6,7%	5,9%	4,8%	
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	98 314 065	104 750 637	111 807 658	118 435 524	124 273 593	129 874 609	5,73%
<i>Evol. en %</i>		6,5%	6,7%	5,9%	4,8%	4,5%	
Moyenne							
Ratio de Capacité de Désendettement	7,0	7,5	10,1	9,9	9,6	9,3	8,9

Ces prévisions tiennent compte des hypothèses suivantes :

1- Au niveau des produits de fonctionnement

- ✓ Fiscalité locale : stabilité des taux sur la période 2018/2022, évolution prudentielle des bases (+2,2% pour la TH et +3% pour la TF), incluant le coefficient de revalorisation forfaitaire.
- ✓ Produit d'octroi de mer indexé de + 1,82% en 2019 et +1,5 % les années suivantes,
- ✓ Taxe sur les Carburants (FIRT) : baisse de -6,4 % en 2019, puis +1% par an
- ✓ DGF : Baisse de la Dotation Forfaitaire (-0,37%) en 2019 du fait de la baisse de la population, et +1,5% ensuite,
- ✓ DACOM : DSU/DSR progressent de 7% en 2019 et 5% ensuite. La DNP reste stable ;
- ✓ Remboursements / contrats aidés : environ 50% sur les contrats restant en 2019 (PEC), et extinction des emplois d'avenir.
- ✓ Pas de modification des tarifs des services (restauration scolaire) et du domaine (RODP)

2- Au niveau des charges de fonctionnement

- ✓ Frais de personnel : Stabilisation des effectifs
- ✓ Intérêts des emprunts : selon les prévisions de mobilisation des emprunts, ils baissent à 2,4 M€ en 2019 et remontent progressivement à partir de 2020 ;
- ✓ Dépenses courantes (fluides, fournitures, entretien et maintenance) : maîtrise et évolution limitée à 1,2% sur toute la période ;
- ✓ Subventions aux associations : réduction en 2019 et stabilité par la suite ;
- ✓ Subvention au CCAS et à la caisse des écoles : stabilisation
- ✓ Subvention à LESPAS : stabilité
- ✓ Contingent incendie : évolution de +1,5% par an, sur toute la période
- ✓ Prise en charge à 100% du forfait communal aux écoles privées à compter de 2019

3- Concernant l'investissement

Les dépenses :

- ✓ D'équipement / comptes 20, 204, 21, 23 : des estimations annuelles de **mandatement** ciblées entre 40 M€ et 42 M€ ;
- ✓ Remboursement du capital de la dette : il passerait de 10,6 M€ en 2018 à environ 9 M€ en 2022 ;

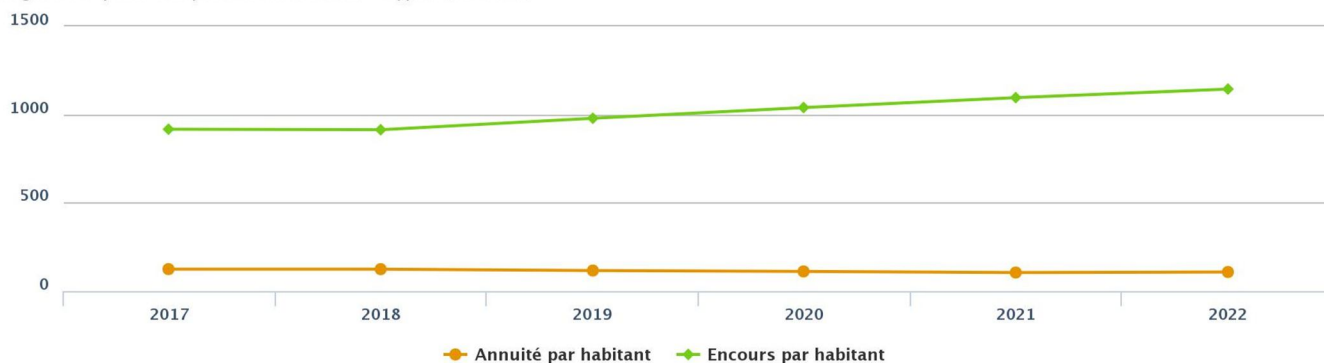
Les recettes :

- ✓ Subventions d'investissement / toutes subventions confondues : environ 9 M€ chaque année ;
- ✓ Dotations / FCTVA, FRDE, taxe d'aménagement, taxe sur les transactions foncières : recette globale estimée entre 7,5 M€ et 8,5 M€ chaque année sur la période ;
- ✓ Emprunt : recours limité dans une fourchette de 14 à 17 Millions d'euros par an.

4- Concernant l'endettement

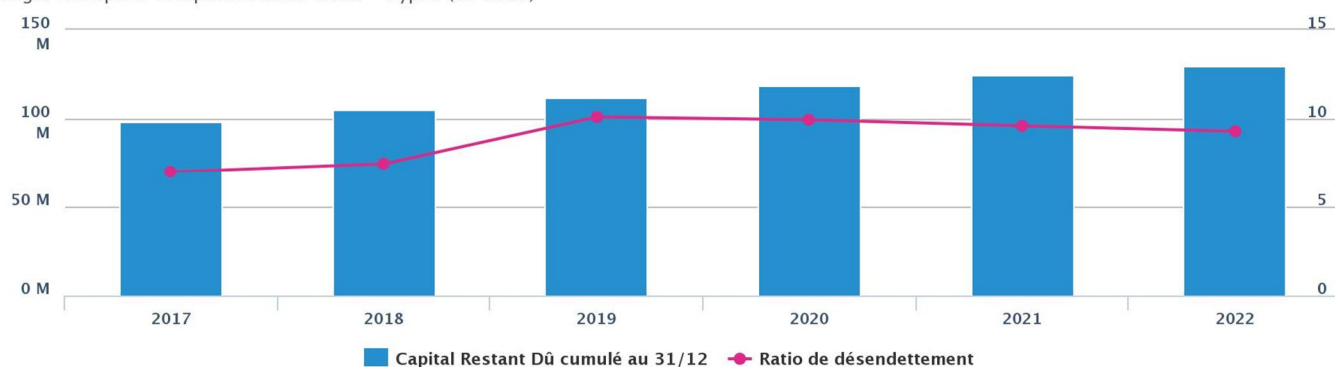
Annuité et Encours par habitant

Budget Principal > Prospective 2019-2022 - Hyp. 3 (OB 2019)



Encours de la dette 01/01 et ratio de désendettement

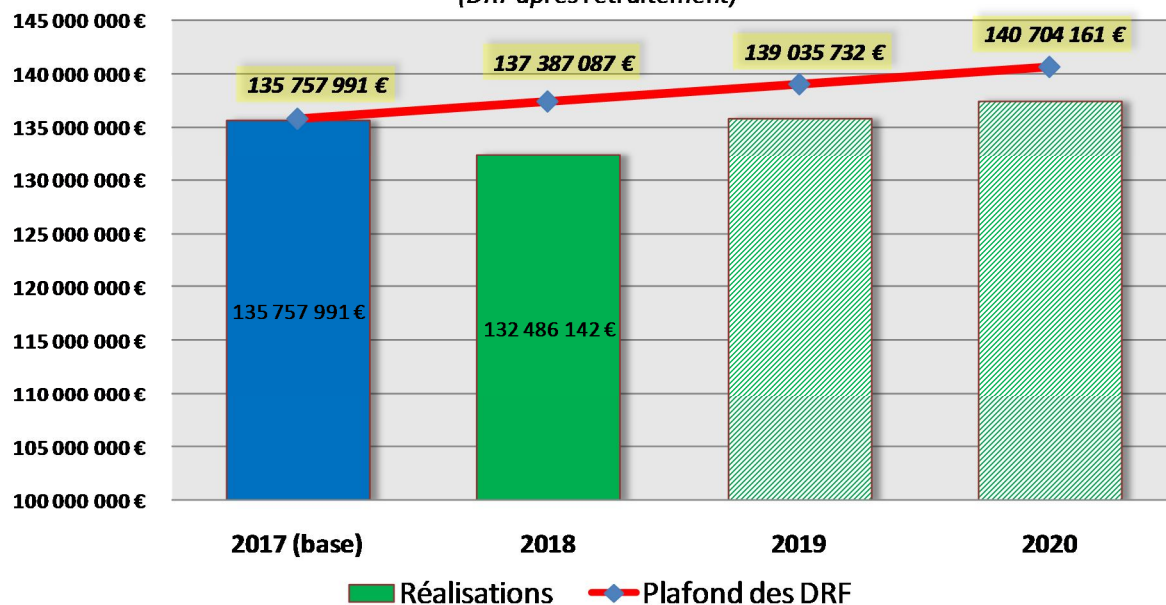
Budget Principal > Prospective 2019-2022 - Hyp. 3 (OB 2019)



Dans ce scénario, compte tenu des niveaux de financements internes et externes, l'encours de dette serait en progression régulière, sans toutefois dégrader outre mesure nos ratios. En effet, l'endettement moyen par habitant resterait bien en dessous de la moyenne. L'annuité par habitant reste stable sur toute la période. Quant à la capacité de désendettement, elle resterait dans une fourchette de 9 à 10 années, dans le respect de l'accord-cadre signé avec l'AFD, et également en dessous des plafonds fixés par la Loi de Programmation des Finances Publiques (12 ans).

Les Orientations Budgétaires proposées pour 2019 et les années suivantes, respectent un cadre très contraint fixé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, et s'appuyant sur deux critères principaux : un encadrement des dépenses de fonctionnement, et une limitation de l'endettement. Les éléments ci-dessus et l'illustration ci-dessous démontrent une trajectoire conforme aux engagements.

Contractualisation : une trajectoire conforme aux engagements (DRF après retraitement)



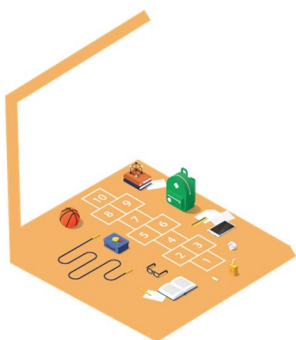
Malgré ces engagements restrictifs et la réduction globale de nos marges de manœuvre, nos orientations gardent l'ambition de poursuivre l'action municipale dans les meilleures conditions possibles. Ces orientations budgétaires se caractérisent par les éléments suivants :

- ✓ **une rigueur accrue** dans la gestion des services municipaux afin de réaliser des économies, tout en maintenant la qualité des services à la population,
- ✓ **la non-augmentation des taux de la fiscalité locale** (taux communaux)
- ✓ **le maintien de l'effort d'investissement,**
- ✓ **et la maîtrise de l'endettement,** grâce à une recherche des financements optimaux.



V – Les orientations stratégiques thématiques





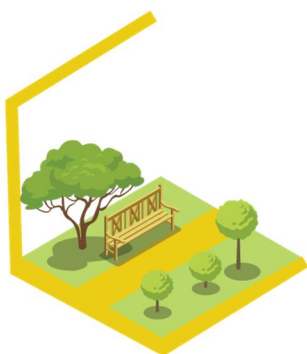
I – L'école p. 53



II - L'humain, au cœur du développement des quartiers p.61



III- Un développement durable p.71



IV- L'humain, au cœur de l'aménagement territorial p.77



V- L'administration p.89



Berceau de l'excellence



La Ville continue de s'investir pleinement en faveur de l'éducation pour permettre aux élèves et à l'ensemble des membres de la communauté éducative de travailler dans de bonnes conditions. L'action éducative constitue une priorité de la collectivité et se traduit par des efforts sur la modernisation des services publics de l'éducation et par le développement d'une politique éducative novatrice et valorisante. L'ambition de la Ville est ainsi de déployer des actions concrètes sur un territoire où les difficultés économiques et sociales sont fortement ressenties par la population.



Le projet éducatif 2019 sur le temps scolaire

L'accueil des moins de 3 ans, un atout dans la prévention de l'échec scolaire et des inégalités

Dans le cadre de la refondation de l'école, la Ville confirme sa volonté de scolariser les enfants avant l'âge de 3 ans, grâce à 2 mesures :

- **le maintien de l'accueil des élèves en classes maternelles de Très Petites Sections (TPS) :** implantées dans quasiment tous les secteurs géographiques de la Ville. Ces classes permettent d'accueillir le tout-petit en douceur et d'anticiper les difficultés de séparation avec les parents. L'objectif est de mettre en place une continuité éducative école-famille tout en prenant en compte le rythme de chacun.
- **le développement de classes Passerelles :** dispositif collaboratif de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Les enfants sont accompagnés par leurs parents dans la classe pendant une partie de la journée. Ce dispositif valorisant et innovant est mis en place en partenariat avec l'Etat, la CAF et les équipes éducatives. A la rentrée d'août 2019, une expérimentation sera menée à l'école maternelle Grande Fontaine.

La poursuite des actions de la Caisse des écoles

Pour cette année 2019, la Caisse des Ecoles poursuivra l'intégralité de ces actions, au bénéfice de la politique éducative, concernant :

- les dotations en livres scolaires, fournitures scolaires et matériels pédagogiques ;
- le soutien aux projets d'école par l'allocation d'un crédit ;
- l'acquisition de méthodes pour l'enseignement de langues vivantes ;
- le financement des loyers des inspections ;
- le financement des classes de découverte
- l'acquisition de matériels spécifiques pour les Rased,
- la poursuite du renouvellement du parc de photocopieurs,

Par ailleurs, le CEDDACE est un acteur incontournable pour le développement et la valorisation des actions culturelles et artistiques dans les écoles. Le partenariat avec cette structure sera reconduit afin de poursuivre divers événements et concours en 2019. Toutes les actions qui auront été validées bénéficieront d'une subvention.

Le soutien aux démarches favorisant l'innovation pédagogique

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation, du ministère de l'Éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, la Caisse des Ecoles a répondu favorablement, en lien étroit avec les équipes d'inspections des circonscriptions de l'éducation nationale, à l'appel à projets émis par l'État, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycles 2 et 3).

Il a été proposé la candidature de 6 établissements scolaires :

□ **Elémentaires Jean-Luc Daly Eraya et Louise Siarane** pour la circonscription de Saint-Paul 1

□ **Primaire Eperon et élémentaire Fleurimont 2** pour la circonscription de Saint-Paul 2

□ **Primaires Petite France et Palmistes** pour la circonscription de Saint-Paul 3.

Les dépenses éligibles à la mise en œuvre et à la réalisation du projet dans sa globalité pourront alors être sollicitées sur tout ou partie du financement :

- des équipements numériques de la classe (dispositif interactif de visualisation collective, par exemple) ;
- des équipements des élèves avec une solution type classe mobile ;
- des équipements numériques de l'école (dispositif de prise de son et d'images, de traitement de l'image, des supports d'apprentissage du code-robots, par exemple) ;
- des services numériques permettant les échanges entre les enseignants, élèves et parents (ENT, plateformes collaboratives ...) ;
- des services nécessaires au déploiement des usages numériques en classe (réseau wifi de l'école) ;
- des dépenses d'ingénierie et d'accompagnement à la mise en place du projet dans la limite maximale de 20% du coût total.

Le sport comme outil éducatif et social

Le Projet Educatif et Social propose aux enfants une offre d'activités éducatives variées. Le Conseil Communal des Enfants et des Jeunes,

ainsi que la totalité des conseils d'école, ont confirmé cette demande.

En réponse à ces besoins et afin de garantir une qualité de services pendant et en dehors du temps scolaire (péri et extra-scolaires), la Caisse des Ecoles apportera son soutien pour l'acquisition de matériels de sports pour les sites scolaires. Ces matériels sportifs seront adaptés aux objectifs de l'éducation physique et sportive dans le 1er degré et en cohérence avec les regroupements sportifs (maternathlon, challenge natation, ...).

Les équipes pédagogiques des inspections de circonscription de l'éducation nationale ont participé à la définition des besoins avec les services.

De plus, d'autres actions sont également maintenues pour prévenir l'échec scolaire et les inégalités sociales :

- favoriser la pratique du sport scolaire dès le plus jeune âge ;
- poursuivre le plan natation pour l'apprentissage de la natation ;
- soutenir les rencontres sportives (natation, football, handball, rugby, voile, kayak, basket, danse, enduro, ...), ainsi que les rencontres inter-circonscriptions et départementales ;
- faciliter l'accès aux sites sportifs par la mise à disposition de bus.

La poursuite des orientations du Comité local d'éducation artistique

Ces orientations suivront 4 grands axes :

□ Le renforcement de l'éducation artistique et culturelle au sein des écoles

- Le déploiement d'une offre spécifique VAH en direction du public scolaire
- Le développement et la création de nouveaux parcours d'éducation artistique et culturelle
- La mise en œuvre progressive du plan ministériel « A l'école des arts & de la culture »

Une communication avec les écoles et les parents centralisée et simplifiée

Disposer d'un outil de gestion de la communication avec les écoles, les parents et les structures péri-scolaires permettant de faciliter la transmission d'informations, grâce à plusieurs fonctionnalités :

- messagerie
- actualités
- documents
- calendrier
- partage des réalisations

Partant du principe que de nombreuses familles disposent de téléphones connectés au réseau internet, ce support dématérialisé permettra d'avoir avec les familles une communication personnalisée ou non, plus rapide, de développer une culture collaborative, d'économiser les coûts et réduire la transmission de papier.

L'entretien du bâti scolaire

Répondre aux exigences du nettoyage, dans le respect des contraintes techniques et environnementales

Adapter les matériels d'entretien et de nettoyage des écoles dans le respect pour l'environnement et la prévention des risques professionnels des agents.

Privilégier l'utilisation d'équipements à batterie ou sans moteur (électrique ou thermique) pour gommer les inconvénients liés à la consommation de carburant, aux émanations directes nocives d'essence, aux nuisances sonores, au poids, aux contraintes techniques (difficultés de démarrage), aux révisions des moteurs.

Le service a fait l'acquisition en 2017, de 3 souffleurs à batterie et en 2018, de 10 balayeuses manuelles. Sur l'utilisation de ces nouveaux matériels les retours de la part des agents d'entretien des écoles sont très positifs.

Ainsi, La poursuite de l'acquisition de matériels (débroussailleuse, souffleurs, coupe et taille) à batterie et de balayeuses manuelles équipées de brosses et de rouleaux, respectueux de l'environnement, rendront encore plus efficace l'entretien des cours et des abords des établissements scolaires tout en maintenant et préservant le capital humain. En fonction de l'enveloppe financière disponible les nouvelles acquisitions pourraient se faire dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Les principaux chantiers et travaux programmés pour 2019

- Délocalisation des écoles Centre et Dayot (livraison prévue au plus tard au second semestre 2019)
- Restructuration école primaire de Bellemène
- Réhabilitation des sanitaires et aménagement de la cour de l'école Chocas et de l'école Louise Payet (travaux programmés aux vacances de juillet/août 2019)
- Réhabilitation des sanitaires de l'école Jean Albany (travaux programmés aux vacances de juillet/août 2019)
- Extension des écoles primaires Marcel Lauret, Louis Henri Hubert Delisle et Jasmin Robert
- Climatisation des écoles du littoral
- Construction de classes modulaires pour la rentrée d'août 2019 à Jasmin Robert, Louise Siarane, Bernica et Sarda Garriga

La politique de la Ville en matière de restauration scolaire

La loi sur l'alimentation entend favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous selon les deux axes suivants :

- **Proposer 50% de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité** (dont des produits bio) dans la restauration

collective publique à partir du 1er janvier 2022.

- Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec la possibilité étendue à la restauration collective et à l'industrie agro-alimentaire de faire des dons alimentaires.

Afin d'atteindre ces objectifs, il s'agit d'engager une démarche dès 2019 de lutte contre le gaspillage alimentaire, au profit de l'amélioration de la qualité des produits proposés.

En mars 2019, la **signature de la charte Qualité AGORES** sera ainsi un moment fort qui marquera les engagements de la collectivité dans ce sens.

Favoriser le bien-être des convives

Pour atteindre cet objectif, la diététicienne aura pour mission de :

- **Concevoir et conduire un projet d'éducation au goût** (élaboration des menus à partir du plan alimentaire notamment).

Co-élaborer un projet éducatif de la restauration scolaire et de la pause méridienne pertinent et adapté aux besoins de son service et de ses convives pour optimiser l'accueil et les relations avec les convives.

La diététicienne pourra alors proposer :

- d'animer des ateliers sur l'appropriation de l'approche sensorielle de l'acte alimentaire;

- d'animer la commission de menus avec tous les partenaires ;
- d'assurer la communication avec la communauté éducative sur l'équilibre alimentaire.

Hygiène, confort et convivialité dans les restaurants scolaires

Pour atteindre ce triple objectif, la Ville prévoit de :

- poursuivre les investissements prévus dans le cadre de son schéma directeur (remise aux normes des 14 satellites, délocalisation des écoles Centre et Dayot...)
- renouveler les mobiliers adaptés;
- renouveler les petits équipements et plateries ;
- prendre en compte le confort sonore dans le cadre notamment du projet du CEEJ « silence on mange » qui prévoit non seulement de mobiliser les personnels mais aussi d'amorcer une réflexion sur toutes solutions techniques permettant de lutter contre la pollution sonore.

Produire des repas équilibrés favorisant la qualité des produits

La qualité nutritionnelle implique de favoriser :

- 1/ l'élargissement progressif de la gamme de produits à forte densité nutritionnelle ;
- 2/ l'intégration progressive dans nos marchés publics de produits labellisés, selon la classification dite SIQO, sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (label rouge, AOP, AOC, Eurofeuille/produit AB, Spécialité

Traditionnelle garantie STG, Indication Géographique Protégée IGP).

Ces produits sont caractérisés par :

- une démarche collective et volontaire émanant de producteurs,
- des conditions de production strictes, inscrites dans un cahier des charges, validées par l'État,
- des contrôles réguliers réalisés par des organismes indépendants agréés par l'État.

Cet objectif passe par une évolution importante de notre commande publique en matière de denrées alimentaires, en lien notamment avec la Charte "Stratégie du Bon achat" qui contribuera également à faciliter l'accès des producteurs locaux à nos commandes et ainsi développer les approvisionnements en circuit court. Pour cela, une réflexion globale doit être menée sur cette filière en partenariat avec les différents acteurs (fournisseurs, Agores, Chambre d'agriculture...) via notamment l'organisation de comités experts.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

En 2019, la Ville poursuivra ses actions de lutte contre le gaspillage alimentaire parmi lesquelles :

- L'adhésion au réseau Régal, Réseau pour Eviter le Gaspillage ALimentaire
- La mise en œuvre d'une mission d'accompagnement sur une école pilote (Roquefeuil) et la définition d'un plan d'actions pour 2019-2020

Le plan de formation pour le personnel des écoles

Après avoir inscrit dans le plan de formation, des besoins en formation et en recyclage aux **gestes de premiers secours** (secourisme, sauvetage au travail), plusieurs agents communaux des écoles ont ainsi bénéficié de ces stages. Ces actions continuent à être dispensées. Cette obligation est prévue au Code du Travail.

L'employeur doit également mettre à disposition du matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible. En complément des dispositifs de lutte contre les incendies (par exemple, les extincteurs), la mise à disposition d'un défibrillateur automatisé dans les écoles permettra de répondre aux mesures de prévention des risques.

Un défibrillateur automatisé est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser le rythme cardiaque et si nécessaire de permettre la délivrance d'un choc électrique, ou défibrillation.

Le personnel des écoles sera formé aux conditions d'utilisation de cet équipement. Ce dernier sera entretenu et vérifié de façon périodique.

Une première expérimentation aura lieu en 2019 dans les 3 écoles du Cirque de Mafate (primaire Arthur Atache, Marla et Roche Plate) et dans une à trois écoles dans chaque circonscription académique.

Le plan de formation défini spécifiquement pour **le personnel de la restauration scolaire** s'articule quant à lui autour des thématiques suivantes :

- hygiène,
- santé et sécurité,
- lutte contre le gaspillage alimentaire,
- éducation au goût,
- éducation nutritionnelle,
- communication bienveillante et encadrement de la pause méridienne,
- management et prévention des RPS pour l'équipe encadrante.

Ces thématiques font également l'objet d'échanges de pratiques entre gérants de la restauration scolaire.



II- L'humain

**Au cœur du développement
des quartiers**

Les pratiques sportives et culturelles mises en synergie dans leurs approches sociétales et sociales, sont indispensable à l'acquisition de savoirs devant bénéficier à l'ensemble de la population. Dans cet entre-deux, entre la sphère scolaire ou professionnelle et la sphère privée, la collectivité territoriale doit créer les conditions d'articulation des pratiques culturelles et sportives qui ouvrent aux citoyens des horizons de développement personnel supplémentaires.



Une politique de l'enfance qui commence dès le plus jeune âge

Le renforcement des structures d'accueil de la petite enfance

2019 verra l'ouverture du nouvel Etablissement d'accueil de jeunes enfants, Soya, qui proposera 60 places supplémentaires dans le quartier de l'Eperon/Champ de Merle dès le mois d'août.

Parallèlement à cette livraison, la Ville prévoit d'ores-et-déjà d'étudier un nouveau projet de 60 places à Marie Caze, en partenariat avec CBO et la SPL Ti Baba.

Sur le secteur de Grande Fontaine, l'accueil de la petite enfance devrait quant à lui être renforcé par la mise en place d'une classe passerelle.

La Ville prévoit enfin de développer :

- le réseau « petite enfance » par la mise en place de réunions techniques avec les différents partenaires concernant les difficultés et perspectives en matière de politique de petite enfance (Pôle emploi, CAF, Département, MIO, Education nationale...)
- les ateliers de communication bienveillante auprès des acteurs qui interviennent auprès des enfants (petite enfance, périscolaire, agents de la restauration scolaire, personnel des écoles, directeurs et agents des ALSH...).

Le développement des actions autour de la famille

En 2019, la Ville poursuivra la mise en place d'actions sur les secteurs prioritaires avec une approche particulière autour des arts et de la culture.

Des conférences et formations à destination des professionnels et des familles autour de l'éducation, de la communication et de la parentalité seront également proposées, notamment dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant.

L'animation extra et périscolaire

En termes d'animation extra-scolaire, la politique de la Ville suivra les grandes orientations suivantes :

- Maintenir la qualité et l'offre d'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires ;
- Poursuivre le chantier de formation en direction du tissu associatif dans le domaine de l'animation ;
- Impulser des actions où le parent est acteur au côté de son enfant.

Cela se traduira en 2019 par :

- Le maintien des séjours d'Accueil de Loisirs sans Hébergement pendant les grandes vacances pour les jeunes de 3 à 17 ans, avec le développement cette année d'actions de sensibilisation des enfants au développement durable ;
- L'accompagnement des associations porteuses des accueils de loisirs pendant les petites vacances autour d'actions en faveur du partage et de la convivialité ;

- La poursuite de la formation du personnel d'animation (BAFA et BAFD notamment) afin de faciliter la mise en place d'activités pédagogiques de qualité dans le cadre du Projet Educatif de Territoire

En termes d'animation périscolaire, 3 axes seront déployés :

- L'organisation des accueils périscolaires à vocation éducative sur l'ensemble du territoire, le mercredi ainsi que le matin et le soir les jours d'école conformément aux engagements pris dans le cadre du PEDT 2018/2021, avec l'accompagnement des opérateurs pour la conception de projets à vocation éducative permettant aux enfants d'acquérir des connaissances et développer des compétences nouvelles, propices à l'épanouissement de l'enfant et à l'intégration des valeurs de partage, de solidarité et de citoyenneté ;
- L'accompagnement à la structuration et à la professionnalisation du secteur et des opérateurs autour notamment d'un projet de Centre d'animation et de loisirs (CAL) ;
- La mise en œuvre du plan d'actions 2019 du Conseil communal des enfants et des jeunes ainsi que l'organisation des élections pour la mandature 2019-2021, avec la modification préalable du règlement intérieur par la prise en compte des bilans intermédiaires de la mandature 2017-2019 dans la définition des modalités d'élection et de fonctionnement.

Le sport, au plus près de la population

La politique sportive de la Ville poursuivra en 2019 les 6 grandes orientations suivantes, tout en s'attachant à valoriser les pratiques sportives propres à chaque quartier :

- Proposer une offre multiple d'activités physiques et sportives accessible à tous et adaptée à chacun,
- Mettre à disposition des administrés des infrastructures de qualité (construction d'un gymnase à Saint-Gilles-les-Hauts, projet d'un terrain de football homologué à Sans Souci, études pour l'installation de tribunes sur les stades de Ravine Daniel, Tan Rouge et Guillaume),
- Promouvoir un encadrement et une formation de qualité **par le biais notamment de l'Office municipal des sports** de Saint-Paul agréé par la DJSCS pour la formation « Sport Santé » mise en place dans le cadre du plan régional « Sport Santé Bien-être »,
- Soutenir et redonner toute sa place au sport de compétition en revalorisant certaines disciplines telles que le handball,
- Encourager les initiatives ponctuelles ou permanentes œuvrant pour la pratique sportive,
- Développer les sports de nature à travers la CCESI.

La politique culturelle

La poursuite du déploiement du plan de lecture publique

Différents projets seront mis en œuvre avec une volonté de proposer une nouvelle organisation de l'action culturelle et de l'animation à l'échelle du réseau des médiathèques et des médiabus.

Une proposition de Règlement intérieur pour le fonctionnement des médiathèques sera proposée pour approbation par le conseil municipale.

Différentes Chartes seront proposées, en vue de formaliser l'utilisation des matériels informatiques, des services et des espaces mis à disposition dans le réseau de lecture publique (ordinateurs, jeu vidéo, salle de Musique Assisté par Ordinateur...), en lien avec la DTI. Ces documents prendront en compte le règlement au titre de la RGPD.

Pour l'ensemble du réseau, poursuivre le développement d'une offre documentaire et de services de qualité et innovant (Multimédia, RFID, confort des espaces d'accueil, ...).

Outre les animations ponctuelles proposées au public (heure du conte, travaux manuels...), participation aux différentes manifestations littéraires régionale ou nationale telles que : festival du film scientifique, fête de la science, nuit de la lecture, dix moi dix mots, fête de la musique, partir en livre...

Le schéma de lecture publique saint-paulois : une offre territoriale équilibrée



La modernisation des activités pédagogiques musicales

En 2017, La cellule musique a engagé une modernisation du traitement des tâches administratives de l'école de musique tant du point des familles que du point de vue des professeurs, en leur permettant d'accéder en ligne, aux données de l'école.

Avec l'acquisition d'une licence EarMaster 6 Cloud en 2018, l'école municipale de musique a pu offrir aux élèves de nouvelles possibilités de formation musicale, en ligne. (EarMaster 6, est un logiciel complet pour la pratique du solfège, le travail de l'oreille, l'entraînement au chant à vue, et l'étude du rythme).

L'objectif pour 2019 est de poursuivre le déploiement de ces dispositifs dans les salles utilisées par l'école de musique.

Favoriser le développement de l'expression et de la création musicale chez les jeunes

L'école de musique municipale proposera, à l'occasion de la fête de la musique, l'animation de six sites dédiés à l'expression libre des élèves de l'école mais aussi des jeunes musiciens et de musiciens amateurs de la commune.

Les sites concernés : jardin de la Liberté, jardin de la Mairie, Débarcadère, Grotte du Peuplement, Place des Humanistes / Leconte de Lisle etc....

Sur chaque site, un dispositif technique de base, susceptible d'accueillir les intervenants, sera déployé. Les jeunes musiciens et les musiciens amateurs de la commune, de tous styles offriront au public leurs productions à l'occasion de courtes prestations.

Afin d'élargir les offres d'animation de rue et de favoriser l'expression libre des jeunes Saint-Paulois, ce dispositif pourra être mis en place sur plusieurs périodes de l'année.

La politique patrimoniale

Pour l'année 2019, la politique patrimoniale de la Ville visera l'appropriation par ses habitants de l'histoire réunionnaise et saint-pauloise par le biais notamment des actions suivantes :

- **Le renforcement de l'identité du quartier** par la mise en place d'un travail avec la population sur l'historique et le patrimoine des nombreux quartiers de la Commune ;

- **La mise en place de Parcours de l'Art du « vivre ensemble » dans certaines rues de Saint-Paul**, tels des musées à ciel ouvert où les visiteurs pourront notamment découvrir l'histoire des différentes populations installées à La Réunion.
- **La valorisation de l'exposition Marronage de l'espace culturel Sudel Fuma** qui devra être la base de recherches plus larges, notamment dans les Hauts, en partenariat avec le Commissariat des Hauts.

Les actions liées au label Ville d'Art et d'Histoire poursuivront également leur déploiement avec notamment :

- L'enrichissement de la connaissance du patrimoine matériel et immatériel de Saint-Paul par le biais d'un inventaire des patrimoines de la Porte de Parc ou encore le lancement d'une étude patrimoniale préalable au classement de tout ou partie du centre-ville de Saint-Paul au titre de Site patrimonial Remarquable
- L'accompagnement de projets archéologiques sur le territoire communal en lien avec les aménageurs (entrée de Ville, Bernica, Maison de Savanna...)
- La poursuite et l'accompagnement des actions de conservation et de restauration des patrimoines tels que le site de la Poudrière
- La poursuite de l'édition de brochures historiques (« Focus » sur le patrimoine ferroviaire de Saint-Paul et sur la Ravine Bernica, « Explorateurs » sur l'Hôtel de Ville...) en collaboration avec des historiens, archéologues, archivistes, conservateurs...

Les manifestations culturelles

En termes de manifestations culturelles, la Ville s'attachera en 2019 à suivre les 6 grandes orientations suivantes :

- **Assurer la gestion des manifestations en se recentrant sur leur caractère culturel et artistique** afin de développer des manifestations de qualité ;
- **Mettre en place des actions pédagogiques** permettant au public scolaire de venir à la rencontre des artistes et de découvrir leur domaine d'activités ; et créer une passerelle de transmission entre les élèves et les artistes ;
- **Planifier des expositions au sein de La Maison Serveaux et de l'espace culturel Sudel Fuma**, et créer un réseau d'artistes qui permettrait d'avoir un calendrier d'expositions tout au long de l'année ;
- **Développer les collaborations avec le tissu associatif** afin de renforcer les actions culturelles existantes, notamment dans les quartiers ;
- **Promouvoir en transversalité les manifestations culturelles** en faveur de la jeunesse, en associant le patrimoine, la lecture publique et l'école municipale de musique ;
- **Décentraliser les différentes actions en faveur de la proximité artistique avec la population.**

La proximité et la cohésion sociale

La consolidation des actions et des partenariats du Contrat de Ville

Dans la continuité de 2018, cette consolidation s'effectuera selon les 3 grandes orientations suivantes :

- **Accompagner le citoyen dans les différentes étapes de son parcours de vie** : en consolidant les efforts faits sur le thème de la réussite scolaire, en poursuivant l'accompagnement des Saint-Paulois dans le domaine de l'insertion professionnelle et sociale, en soutenant les familles sur le thème de la parentalité, en favorisant le bien-être et l'épanouissement ;
- **Intégrer pleinement les quartiers dans la dynamique de la Ville** : en accompagnant le développement économique des quartiers et en soutenant le développement urbain des territoires.
- **Développer la solidarité et la convivialité au sein des territoires** : en consolidant l'engagement citoyen et les dynamiques collectives, en adaptant l'offre en matière d'équipement de proximité, en prévenant les conduites à risque.

Le renforcement de l'intervention auprès de l'économie sociale et solidaire

Ce renforcement s'opérera par :

- La déclinaison sur le territoire communal de la « Charte des engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités et le mouvement associatif » ;
- **La définition d'une stratégie d'animation de proximité valorisant la culture Saint-Pauloise et plus particulièrement les identités des quartiers ;**
- L'amélioration de la gestion des équipements de proximité par

l'élaboration d'un recueil de procédures définissant les modalités de contractualisation avec les acteurs de l'ESS et les particuliers.

La poursuite de la dynamisation de la démarche participative

En 2018, une action phare a marqué les CLD : la création de l'Association de Démocratie Participative de Saint-Paul qui regroupe les 15 CLD.

Sur la base du calendrier annuel et des demandes d'informations thématiques, plus d'une cinquantaine de rencontres ont été organisées dans le cadre des CLD. L'analyse des remontées, capitalisées dans les tableaux de bord, fait apparaître des préoccupations très diverses au sein des CLD. Ainsi, les sujets les plus abordés ont trait : à la voirie, aux déplacements urbains, à la vie locale, à l'environnement et aux équipements publics.

Les principaux enjeux de la démarche de mise en œuvre des CLD pour 2019 sont :

- la promotion de la citoyenneté et de la participation citoyenne au sein de la commune de Saint-Paul
- **la prise en compte de la parole citoyenne dans l'élaboration des projets**
- l'émergence d'initiatives citoyennes...

... pour que le dispositif devienne l'outil incontournable pour la construction **d'une gouvernance participative favorisant la concertation, la consultation et la co-élaboration** avec les acteurs et la population Saint-Pauloise.

La remobilisation autour de l'emploi, la formation et l'insertion

Elle passe notamment par :

- Une meilleure compréhension du territoire par le biais d'une action globale partenariale de collecte des données socio-économiques de la Commune ;
- La poursuite des conventionnements avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion ;
- La planification de rencontres du public demandeur et plus particulièrement des jeunes sur l'ensemble du territoire ;
- La poursuite de la signature de Chartes de l'emploi avec le secteur privé et le recours aux clauses d'insertion ;
- La pérennisation de l'action partenariale avec le Cnarm, notamment dans les quartiers prioritaires ;
- La poursuite de l'accompagnement des Missions de service civique ;
- Le maintien d'un programme de réalisation d'Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) sur la période 2019-2020.

La politique événementielle

Depuis 3 ans, la Ville de Saint-Paul a fortement réduit ses dépenses relatives aux fêtes et cérémonies.

De 1 800 000€ en 2014-2015, les dépenses se sont stabilisées aux alentours de 1 600 000€ pour 2018.

Pour 2019, l'objectif sera de maintenir les dépenses au niveau de celles de 2018 en priorisant les actions dans les quartiers.

Le plan jeunesse

La volonté sans cesse accrue de la Ville de Saint-Paul (aux côtés des services de l'État et de ses partenaires sociaux économiques) est de valoriser les Saint-Paulois (habitants, acteurs économiques, artisans et associations) et l'ensemble de leurs initiatives. C'est notre façon de contribuer à renforcer la cohésion sociale, notamment à travers le développement du tissu économique en créant, en faveur des jeunes de la tranche d'âge de 16 à 29 ans, les conditions en faveur de l'insertion, de l'emploi et de la Citoyenneté.

Le plan Jeunesse de la Ville de Saint-Paul se décompose ainsi en 24 actions (développées spécifiquement ou faisant partie des grandes politiques publiques de la Ville) :

- 1- Prévenir et réduire les addictions,
- 2- Développer une stratégie de prévention de la délinquance par l'insertion par le sport et la culture,
- 3- Proposer des parcours de citoyens sportifs,
- 4- Encourager la pratique sportive et culturelle dans les quartiers en faveur de ce public et associer les jeunes des quartiers aux manifestations culturelles et sportives phares de la commune (Dipavali, 20 décembre, Festikal, Journées Européennes du patrimoine, Fête de juillet, Mégavalanche, Forum des Initiatives Locales, Forum de la Famille...) et valoriser les Manifestations à forte identité (fête de la campagne, fête du géranium, fête du Maïs, fête COCO) en associant les jeunes et les personnes âgées afin de favoriser les échanges intergénérationnelles,
- 5- Soutenir la parentalité (notamment dans les familles plus en difficultés) grâce aux actions du forum de la famille et maintenir la scolarisation avant trois ans pour les enfants issus des milieux défavorisés,
- 6- Créer un observatoire des quartiers,

7- Mettre en place un conseil d'expert composé d'universitaires

8- Mettre en place des actions de proximité pour que les jeunes aient connaissance de tous les dispositifs existants en leur faveur,

9- Responsabiliser et encourager les initiatives des jeunes et leur engagement citoyen,

10- Accompagner la plate-forme ouest de lutte contre le décrochage scolaire

11- Favoriser l'employabilité des jeunes dans la vie active par des formations

12- Mettre en place un projet de redynamisations sociales des quartiers,

13- Encourager la mobilité des jeunes (aide aux permis de conduire par le CCAS)

14- Renforcer les Ateliers de chantiers d'insertion,

15- Associer et sensibiliser les jeunes aux problématiques actuelles : lutte contre la dengue, développement durable, transition écologique,....

16- Développer les Opérations villes, vies vacances

17- Développer les clauses d'insertion sociales,

18- Appliquer la charte de l'emploi pour toutes les opérations d'aménagements et de créations d'activités.

19- Contribuer à réduire le niveau de l'illettrisme chez les jeunes,

20- Encourager toutes les formes d'engagement volontaires : bénévolat, volontariat court-moyen et long terme

21- Structurer et consolider à l'échelle communale les dispositifs d'accueils des stagiaires,

22- Expérimenter les dispositifs d'entrepreneuriat à partir des ressources des jeunes et des quartiers (Coopérative jeunesse de Services)

23- Former les agents de la commune

24- Valoriser les jeunes talents (artistes et sportifs) qui ont eu un parcours et des titres région



économique social

équitable

environnement

viable et vivable durable

transition énergétique

entretien des espaces

publics



III- Un développement durable

salubrité

embellissement

Donner un environnement durable pour les familles d'aujourd'hui et de demain : c'est l'objectif que la Ville s'est fixée en érigeant le développement durable au cœur de ses priorités...

... « pour faire des générations de demain, de véritables éco-citoyens ! »



Saint-Paul, Ville propre

Un patrimoine communal qui s'étend

Le patrimoine communal augmente avec la rétrocession des espaces publics réalisés dans le cadre des opérations d'aménagement. Les moyens humains répartis sur les zones ne suffiront alors plus pour avoir des fréquences d'entretien raisonnables sur les sites.

La Ville prévoit ainsi de lancer des **marchés réservés supplémentaires** pour prendre en charge l'entretien de grands sites sous la supervision des zones.

Le patrimoine communal augmente également pour les espaces de type trottoirs et voies. Afin de permettre d'avoir des opérations de nettoyage plus efficaces et plus rapides, la Ville prévoit donc de relancer **son marché de nettoyage mécanisé**, en y intégrant des prestations de nettoyage écologique.

Lutter contre les nuisances du territoire

Le plan de lutte contre les nuisances du territoire s'articule autour de 4 axes.

La lutte contre les dépôts sauvages via la mise en place de mobiliers urbains, la réalisation d'embellissements ou d'aménagements paysagers, la mise sous vidéo-surveillance du dépôt ou encore la verbalisation (avec la création d'une brigade verte) : actions à développer en lien avec les habitants, les écoles et les associations de quartier afin d'améliorer leur cadre de vie.

La lutte contre la dengue, en collaboration avec l'ARS, le TCO et les services de l'Etat, via :

- Des opérations de nettoyage par quartier par les associations LAV et les équipes en régie alliant « Vide fond de kour », sensibilisation à la dengue et nettoyage des espaces publics sur les quartiers désignés par l'ARS.
- La formation d'une équipe de lutte chimique contre les moustiques, afin de pouvoir traiter les espaces publics communaux par la formation au certificat biocide de 4 agents.
- Conformément à l'arrêté préfectoral relatif à l'exécution immédiate, la mise en demeure des propriétaires des parcelles insalubres qui doit faire l'objet d'une intervention à frais et risques. La collectivité doit par conséquent prévoir le budget nécessaire à ces interventions dont le coût est estimé à 250 000 €.

La diminution des déchets communaux

Une étude via la SPL Energies Réunion a été remise et nous a permis d'avancer et d'identifier l'ensemble des déchets émis par la collectivité. 2018 a vu le lancement de la phase d'expérimentation afin d'anticiper la redevance spéciale.

En 2019, il sera établi des partenariats avec les différents acteurs dans le cadre de la revalorisation des déchets communaux pour trouver des techniques alternatives de diminution des déchets produits par les services communaux dans le but de mieux gérer les déchets générés et de réduire les coûts d'évacuation et de traitement. Une enveloppe financière de 100 000 € permettrait de terminer les études et de mettre en place ces expérimentations.

La réduction des nuisances liées aux graffitis illégaux par la poursuite de la politique de la Ville de mise à disposition d'espaces publics communaux pour les artistes souhaitant laisser libre cours à leur créativité par la réalisation de fresques de street art. Un tel dispositif contribue par ailleurs à renforcer le sentiment de bien-être et de sécurité dans les quartiers.

Saint-Paul, Ville verte

L'amélioration du cadre de vie par la mise en place de petits aménagements et d'équipements de proximité

5 axes ont été identifiés :

- **L'embellissement des quartiers** par des opérations de replantation utilisant à la fois des espèces adaptées faisant partie de l'identité des quartiers mais aussi des matériaux recyclés (bois de palette, bois de goyavier, bambou...) ; et la programmation de fréquences d'entretien plus régulières,
- **La mise en place, en lien avec les CLD, de projets d'aménagements de jardins familiaux** et/ou partagés sur des espaces communaux,
- **La finalisation du projet de signalisation touristique et commerciale** par la mise en place de dispositifs de type Réseau d'information service sur les zones à forte concentration de structures touristiques et commerciales,
- **Le déploiement des abris-bacs « nouvelle génération »** dans le cadre du projet de reboisement du sous-bois de l'Hermitage (coût estimé à 85 000 €),
- **La poursuite de l'installation d'équipements de proximité** (aires de jeux et de streetworkout).

La modernisation des sites stratégiques

Elle concernerait les 4 sites stratégiques suivants :

- **Le rond-point de l'Etang** dont la fontaine a dû être arrêtée en raison de problèmes d'étanchéité entraînant des consommations d'eau importantes et pour lequel une étude de maîtrise d'œuvre sera donc lancée.
- **La trame verte et bleue du front de mer** qui doit être réhabilitée et améliorée en raison de l'usage important du site et de son fort attrait touristique (coût pour la reprise du caillebotis et la remise en place des bancs et mobiliers dégradés estimé à 90 000 €).
- **L'aire des jeux d'eau** pour laquelle de nombreuses pannes ont été constatées : une remise à niveau du bloc technique s'avère nécessaire et le lancement d'une étude permettrait de trouver la technique la plus adaptée aux contraintes importantes du site.
- **Le parc vieillissant des aires de jeux datant de plus de 10 ans** et pour lequel il apparaît nécessaire d'adapter les modules aux nouveaux comportements, aux nouvelles demandes des citoyens mais aussi aux contraintes climatiques : l'élaboration d'un schéma directeur permettrait ainsi d'avoir une visibilité sur les besoins en investissement pour les prochaines années (coût de l'étude estimée à 35 000 €).

La valorisation des espaces verts emblématiques de la Commune

En 2019, la Ville poursuivra sa politique de valorisation de ses espaces verts emblématiques parmi lesquels :

- **Le parc « Belvédères de Plateau-Caillou »** pour lequel le concours de maîtrise d'œuvre devrait être lancée début 2019
- **Le sous-bois de l'Hermitage-les-Bains** pour lequel le contrat de culture du projet de reboisement a été lancé, permettant d'envisager un démarrage des travaux au second semestre 2019.
- **Le Canal Bernica** pour lequel la seconde phase d'arrachage a démarré ; elle sera suivie d'une phase de plantation avec aménagements de jardins partagés conformément aux demandes émanant des CLD.
- **Le Cimetière marin** pour lequel une étude devra être lancée, en lien avec la DEAL, pour résoudre la problématique de l'érosion du site
- **Le Square Leconte Delisle, Place des Humanistes**, pour lequel les études relatives au programme de réhabilitation devront également être lancées.

Saint-Paul, Ville durable

Faire du citoyen un acteur de l'amélioration du cadre de vie

Cette orientation se décline en 3 actions :

- La mise en place d'un outil de gestion et de suivi des demandes d'interventions, en complément du numéro vert Allo Propreté et de l'application

Ville Saint Paul pour permettre aux demandeurs d'avoir un retour plus réactif sur leurs demandes ainsi qu'une date de programmation de l'intervention.

- L'identification de « Sentinelles de l'environnement » parmi les membres des CLD, qui deviendraient ainsi des relais terrain pour faire remonter les signalements et ainsi participer à l'amélioration du cadre de vie des quartiers.
- La création d'une Mascotte Développement Durable Mairie de Saint Paul avec le lancement d'un concours auprès des scolaires et/ou du personnel communal pour mieux identifier les messages, projets et actions de sensibilisation et d'éducation réalisés par la Collectivité (panneaux sur les aires de jeux, BD sur la gestion des déchets...)

La gestion et la revalorisation des déchets communaux

3 grands axes ont été définis pour 2019 :

- **La structuration d'un site de transit des déchets** des différentes zones d'entretien de la Commune.
- **La mise en œuvre du tri dans les bâtiments administratifs** prévue pour le 1^{er} semestre 2019.
- **Deux types d'expérimentation pourraient par ailleurs être lancées** sous réserve de la disponibilité du budget nécessaire pour l'acquisition de broyeurs :
 - l'expérimentation d'un broyeur à cartons pour diminuer le volume de déchets produits notamment par le magasin central de la restauration scolaire et l'équipe de nettoyage du centre-ville ;

- l'expérimentation du broyage de déchets verts dans les écoles, l'objectif principal étant de rendre autonome les écoles dans la gestion de leurs déchets verts, par la mise en place de petits broyeurs individuels électriques, pour une réutilisation sur site, et ainsi une diminution des volumes de déchets verts produits. Ces dispositifs feraient alors l'objet de demandes de subvention à l'ADEME.

Eduquer au développement durable

Comme chaque année, la Ville poursuivra ses actions de sensibilisation au développement durable par l'organisation notamment d'événementiels spécifiques tels que les Nuits sans lumières ou à l'occasion d'événements nationaux tels que la semaine européenne de la mobilité ou encore la semaine européenne de réduction des déchets.

De plus, afin de promouvoir l'utilisation des véhicules électriques, une étude de définition de la stratégie de déploiement de bornes de recharge sera lancée en lien avec la SPL Energies Réunion et Sidelec.

La maîtrise des coûts de fonctionnement

Dans un souci permanent de réduction de coûts de fonctionnement, il apparaît intéressant pour 2019 de mener des études comparatives de coûts sur les 2 champs d'activité suivants aujourd'hui externalisés à savoir : l'entretien et la maintenance des réseaux d'irrigation, et l'élagage.

Les interventions sur les mobiliers urbains sont quant à elles déjà réalisées en régie : une étude doit être menée pour évaluer la pertinence de renforcer cette régie en moyens humains et matériels.

3 autres projets devraient également contribuer à la maîtrise des coûts de fonctionnement en 2019 :

- La mise en place d'un outil de gestion du patrimoine de type aire de jeux, voile d'ombrage, irrigation, patrimoine arboré, toilettes publics.
- Le lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre sur les mesures d'amélioration du confort thermique des 15 écoles littorales ayant déjà fait l'objet d'un audit.
- Le lancement de l'appel à projets pour la mise à disposition de toitures communales pour la production d'énergies photovoltaïques.

planification

Aménagements urbains partagés

structuration

PLU ZAC



IV- L'humain au cœur de l'aménagement territorial

L'aménagement du territoire dans ses dimensions réglementaires, économiques et opérationnelles doit continuer à placer l'Humain au cœur de ses préoccupations par la prise en compte régulière des aspirations de chacun dans l'évolution des programmes relatifs aux opérations déjà mises en œuvre depuis plusieurs années.

Notre mandature ambitionne ainsi non seulement de poursuivre cette dynamique, au service de la population, mais aussi de répondre aux attentes de ses administrés en matière de parcours résidentiels, d'accession sociale, et d'accès aux équipements publics (parc urbains, infrastructures funéraires...) tout en créant les conditions favorables au développement économique.



Des opérations d'aménagement pour répondre à l'objectif de structuration des bourgs et quartiers

La ZAC Savane Tamarins (ex-ZAC Renaissance III)

Le Conseil municipal du 8 mai 2018 ayant validé le dossier de réalisation de la ZAC, les travaux de la première tranche peuvent démarrer.

La modification du PLU sur le périmètre de la ZAC est par ailleurs en cours d'analyse par les services de la Ville (dossier transmis par la SEDRE) : la procédure devra être engagée par voie délibérative.

Le pôle de destination commerciale entrera quant à lui dans sa phase opérationnelle notamment avec le démarrage des travaux de terrassement du Groupe Bernard Hayot.

Enfin, le plan de communication devrait officiellement être lancé au mois d'avril 2019 avec la pose de mâts et de drapeaux sur le site.

Le PRU de Saint-Paul

Ce programme vient densifier, diversifier et redynamiser le centre-ville par la réalisation d'équipements publics (voies et réseaux, débarcadère et place, aménagement du front de mer) mais également par la construction de programmes de construction (logements, commerces, bureaux).

Le Pôle d'entrée de Ville : sous réserve du déménagement du Centre Technique Municipal (CTM) avant la mi-2019, poursuite des travaux d'aménagement pour la réalisation de

la première partie du mail piéton (le jardin deck) ; réalisation des travaux de construction pour les lots 1 (bureaux et commerces), 3 (centre médical, commerces et services) et 4 (centre commercial) ; pour les lots 5 et 6, poursuite de la commercialisation, notamment avec la réalisation par la SEDRE des études de capacité des futurs bureaux de la Créole.

Le Pôle Front de Mer : validation des études de programmation du « carré front de mer » et poursuite de la procédure visant à acquérir les fonciers Etat et Département.

Le pôle d'entrée de Ville Sud : dépôt par la SEDRE d'un permis d'aménager pour la réalisation d'un programme de près d'une centaine de logements (libres et intermédiaires) et de commerces, ainsi que pour la réhabilitation de la longère existante également en commerce (boulangerie, marché de produits bio...), et la rénovation du restaurant « Palais coco » ; dans le cadre du lancement opérationnel de cette opération, la SEDRE procédera à la pose sur le site de cinq mâts de drapeau.

Le pôle Centre-ville : la propriété foncière du CHGM ayant été confirmée par la Ville, après validation par la commission ad hoc du futur programme à réaliser sur le site, un appel à projet sera lancé par le CHGM afin de retenir un investisseur qui sera chargé de réaliser le programme arrêté ; sur l'îlot SOCOM, il est prévu de soumettre le projet privé à validation et déposer le dossier d'autorisation au titre de l'urbanisme.

Les RHI et opérations de logements : l'opération « Le Navarre » devrait être livré et les travaux de l'îlot Etang devraient se poursuivre en prévision de la réalisation du programme des logements sociaux en accession à la propriété.

Sur l'îlot « Poule d'eau », la SEDRE devrait déposer le permis de construire pour les collectifs et les travaux de VRD de la RHI devraient démarrer.

Sur l'îlot « Ti l'armoire », il est prévu une finalisation des acquisitions foncières avant démarrage des travaux d'aménagement.

La ZAC Saint-Gilles

L'année 2019 devrait voir la finalisation et la validation des dossiers réglementaires de la ZAC Saint-Gilles (dossier d'autorisation loi eau, étude d'impact, étude trafic, dossier modificatif de réalisation de la ZAC).

Un projet avec programme mixte de résidence hôtelière et d'hôtel classé sera par ailleurs mis en œuvre, et un appel à projet lancé par la SEDRE pour la réalisation d'un pôle de restauration.

Le bassin de vie de Saint-Gilles-les-Bains

Le bassin de vie de Saint-Gilles-les-Bains est constitué par quatre secteurs balnéaires (Boucan canot, Saint-Gilles-Les-Bains, Hermitage-Les-Bains et la Saline-Les-Bains) extrêmement attractifs pour les Réunionnais et les touristes. Victime de son succès, ce bassin de vie est alors le lieu de conflits d'usage qui ont amené la collectivité à prendre des mesures radicales afin d'assurer la préservation et la pérennité de la zone balnéaire emblématique de la Réunion. Ces mesures interviennent à plusieurs niveaux, notamment environnemental avec : l'arrêt de l'activité des restaurants de plage, le lancement d'un programme de reforestation de l'arrière plage de l'Hermitage les Bains, la mise en place d'un projet de piétonisation du chemin de sable ex CFR...).

La Commune souhaite réaffirmer l'image et la place de ce bassin de vie en redynamisant notamment et ce de manière encadré, des filières de restauration, d'hébergements, de loisirs, de commerces et d'artisanat tout en préservant les identités propres des « carrés » qui constituent la zone balnéaire.

Afin d'accompagner cette volonté politique, 2019 verra ainsi la réalisation d'une étude urbaine à l'échelle du bassin de vie, qui permettra d'arrêter une stratégie de développement de la zone en collaboration avec l'ensemble des acteurs (économiques, associatifs, politiques...).

La ZAC Saline

Cette opération de grande ampleur, intègre un projet de structuration du Bourg de la Saline qui vise à le conforter comme pôle stratégique des mi-pentes des Hauts de l'ouest.

- En 2019, la Ville souhaite poursuivre la relance de l'opération de structuration du bourg de la Saline. Cependant au titre de la ZAC, la ville devra impérativement actualiser le contrat d'aménagement qui la lie à la SIDR (avenant à la concession ou avenant transactionnel de sortie de la concession), afin d'une part prioriser les actions que la ville juge essentielle pour la poursuite de la ZAC (travaux hydrauliques, programmes de constructions et d'équipements, DUP, modification du PLU) et d'autre part sécuriser financièrement une opération d'aménagement aujourd'hui au risque exclusif de la Ville.
- Validation par la DEAL du financement FRAFU, pour permettre l'engagement des

études urbaines contextuelles (les Carrés).

- **Labellisation Ecoquartier :** La Ville souhaite poursuivre, en partenariat avec l'Etat, la démarche de labellisation écoquartier de la Saline. L'ambition de la collectivité est de faire de ce bourg la première « smart city », ou ville intelligente, des hauts de la Réunion.
- Enfin il est prévu au travers de l'avenant qui sera signé avec la SIDR, soit de céder le foncier communal à la SIDR, engager les travaux de viabilisation sur le secteur de l'Ermitage (bassins hydrauliques) ainsi que la programmation supplémentaire sur Tournan Karly et les travaux de la RPA « Rose de Chine », soit mettre un terme à la concession et lancer des appels à projet afin de retenir des investisseurs qui interviendraient sur les différents « carrés » de la Saline.
- **Vue Belle :** Une étude de définition de programme des friches de Vue Belle sera réalisée par Egis. Cette étude, au-delà de la revalorisation d'un lieu de mémoire, vise à conforter le « carré » de Vue belle dans sa vocation économique, patrimoniale et d'accueil d'équipements structurants (piscine, médiathèque).

La ZAC Marie-Caze

Cette ZAC vise à créer un véritable quartier urbain en continuité et en structuration d'un quartier existant en amont, à savoir le quartier de la Plaine

2019 verra la poursuite des programmes de construction sur la tranche 2 (secteur amont RD4).

Il sera également arrêté le choix de réaliser ou non une crèche avec la SPL Ti Baba sur la tranche 1 (secteur aval de la RD 4).

Enfin, il sera procédé à la rétrocession à la Ville des VRD de la tranche 1 ainsi que du foncier devant accueillir les équipements sportifs de la ZAC.

La ZAC Sans-Souci

La ZAC Sans Souci concourt au développement stratégique du secteur nord du territoire communal. C'est une opération d'aménagement complexe qui repose sur la résorption de l'insalubrité, la structuration du quartier et la mise en valeur de ses atouts touristiques.

2019 verra la validation des études pré-opérationnelles des îlots « Champ de Cresson » et « Croix Glorieuse », le démarrage des travaux du secteur « Nez de Rempart », sous réserve de l'engagement d'une solution alternative au financement des projets par l'allocation logement accession.

2019 verra la réalisation des travaux de construction de deux réservoirs sur la partie haute de la ZAC, qui devraient permettre de raccorder en eau potable les nouvelles constructions de la ZAC.

Le parcours sportif et de l'aire de jeux de Sans Souci seront également réalisés et livrés en 2019.

En 2019 la procédure de DUP sera poursuivi sur Sans Souci centre, pour la maîtrise de l'emprise de la voie existante et des futurs bassins et noues hydrauliques.

Enfin les cessions de lots bâtis vont se poursuivre en 2019.

Les Occupants sans titre

La Commune continue la régularisation des Occupants Sans Titre qui ont édifié leurs habitats sur les entités foncières communales.

En 2019, la Ville va ainsi poursuivre les ventes de terrains communaux à leurs occupants historiques, après, le cas échéant, engagement des travaux d'aménagement et de rénovation de l'habitat.

Sur le secteur de « Célestin Montée Panon », la SEMADER va réceptionner les travaux de la tranche 1 et poursuivre les travaux de la tranche 2.

Pour les secteurs de Pavé Morel et Lacroix, les études pré-opérationnelles seront finalisées en 2019.

La ZAC Eperon

La ZAC Eperon est destinée à usage d'habitats, de zones d'activités et de commerces. Cette ZAC a la particularité d'être composée de 8 RHI. Elles sont toutes en phase d'achèvement en matière d'aménagement. Outre ces opérations de RHI divers équipements sont programmés comme la requalification de la RD 10, la création du carré de l'Eperon et d'un parc urbain, ou encore de pôle tertiaire, commercial et artisanal.

Plusieurs livraisons de travaux sont ainsi prévues en 2019 :

- Livraison des travaux de requalification de la RD 10 sur le tronçon situé entre les deux giratoires,
- Livraison de la crèche de l'Eperon (60 places),
- Livraison du Pôle tertiaire (immeubles et bureaux et commerces),
- Livraison du restaurant Mc Donald's.

Enfin les programmes de logements seront poursuivis pour les RHIs « Ruelle des Fleurs », « Terrain l'avion » et « Bassin Bleu », sous réserve du rétablissement ou du remplacement de l'Allocation Logement accession en 2019/2020.

Le Bourg du Guillaume

Il s'agit de la poursuite de la structuration du Bourg du Guillaume à travers la programmation de logements, d'un pôle d'activité avec commerces, services et artisanat et de la requalification de divers espaces publics et voiries.

2019 devrait ainsi voir :

- L'achèvement des travaux de requalification de la RD7 entre la bibliothèque et le pôle Lacroix.
- La poursuite des travaux d'aménagements intérieurs de la future médiathèque du Guillaume.
- La réalisation des travaux d'aménagement du parc paysager situé en face de l'opération de la SHLMR «Baillif».
- Le dépôt du dossier de DUP «Pôle Lacroix».

RHI Trou d'eau

Le quartier de Trou d'Eau est concerné par une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre, qui doit permettre de régulariser la situation des occupants dits historiques du secteur via des projets de cessions de lots bâtis, d'acquisitions/améliorations ainsi que de LES (Logements Evolutifs Sociaux).

Il est ainsi prévu en 2019 de poursuivre le programme de logement de la RHI, sous réserve du rétablissement ou du remplacement de l'allocation logement accession, ainsi que les

cessions de parcelles avec, le cas échéant, démolition et désamiantage des bâtiments existants.

RHI Bouillon 1

Cette RHI permet la réalisation d'un programme de constructions de près de 113 logements ainsi que la mise en œuvre d'équipements structurants devant répondre aux besoins sur le secteur.

Au programme de 2019 :

- Poursuite des programmes de logements sous réserve du rétablissement ou du remplacement de l'Allocation Logement accession en 2019/2020.
- Démarrage des travaux de l'opération PAPYRUS (11 LLTS).
- Engagement de la procédure de maîtrise foncière de la parcelle des consorts LEJEUNE.

RHI Bouillon 2

Dans la lancée de la RHI Bouillon 1, le périmètre d'étude nommé Bouillon 2 va permettre de poursuivre la résorption des habitats insalubres et la requalification des voiries internes au quartier.

Au programme de 2019 :

- Poursuite de la rédaction des procédures réglementaires et mise à jour du plan programme
- Engagement de la procédure de maîtrise foncière
- Mise en place d'une mission d'accompagnement MOUS.

« Le logement pour tous » : promouvoir le parcours résidentiel

La politique de la Ville en termes d'habitat s'articule autour des 9 orientations suivantes :

- Travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des bailleurs sociaux afin de proposer des programmes de logements mieux adaptés en termes volume mais également en matière de typologie et de produit.
- Pour le secteur de Bellemène-Macabit, suite à la modification du PLU qui aura lieu en début d'année 2019 sont programmées dans le cadre de la « RHS Bellemène Macabit » les premières cessions ainsi que le démarrage des travaux de la tranche 1 afin de régulariser les Occupants Sans Titre avec la SHLMR
- La mise en place du guichet unique de l'habitat en 2016 a permis d'améliorer l'accueil des familles Saint-Pauloises ayant formalisé une demande de logements aidés. En 2017 la Ville a eu accès au SNE, ce qui permet une meilleure définition et traitement en matière de logements locatifs sociaux. Saint-Paul est entrée au capital de la SPL Avenir afin d'être encore plus efficace en matière de traitement et de suivi des dossiers de demande d'amélioration constitués par les Saint-Paulois. En 2019, dans le cadre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) la ville de Saint-Paul tiendra une permanence par

semaine dans les mairies annexes suivantes : Saint-Gilles les Hauts, Bois de Nèfles, Guillaume et Saline et ce afin de mieux informer les demandeurs de logements.

- Dans la continuité des années précédentes, Poursuivre la politique de production de logements aidés en location et en accession à la propriété, soutenue par « l'Aide aux Maires bâtisseurs » instituée par l'Etat en 2015, pour atteindre les objectifs de la loi SRU de 25% de logements locatifs sociaux d'ici à 2025, en coordination avec les opérations de ZAC et de RHI du territoire et au travers d'opérations mixtes réparties de manière équilibrée sur les 6 bassins de vie principaux de Saint-Paul ; les participations communales pour ces opérations devraient quant à elles permettre à la Ville d'être exonérée de l'amende SRU.
- Poursuivre les ventes de LTS communaux.
- Engager les démarches administratives, juridiques et financières devant permettre à la collectivité de pouvoir accompagner les familles locataires de LLTS SEDRE (Kayamb Rouler) et des LLS SHLMR (Les Plaiades) dans l'acquisition de leur logement.
- Favoriser le parcours résidentiel avec la mise en place d'un programme pluriannuel d'habitat en accession sociale à la propriété sur les terrains communaux. Cette démarche vise à favoriser la production de logements en accession à la propriété pour les ménages les plus modestes, et ce dans le cadre d'opérations réalisées sur du foncier maîtrisé dans les mi-pentes et les hauts.

Plusieurs types de produits en accession aidé pourront être proposés afin de se conformer à l'état de la demande de logements de type LES ou intermédiaire (PTZ, PSLA), identifié par le Guichet Unique de l'Habitat.

- Poursuivre la mise en œuvre des actions du Plan Intercommunal de Lutte Contre l'Habitat Indigne (PILHI), piloté par le TCO.
- Valider le Programme Local de l'Habitat (PLH) 3, qui fixera pour les cinq prochaines années les objectifs de production de logements et de mixité sociale sur le territoire.

Le développement économique local : les synergies au service du territoire

En complémentarité avec le TCO compétente en matière de développement économique, la Commune participe à la création des conditions favorisant le développement économique du territoire.

L'adéquation des projets d'aménagement aux activités économiques en lien avec l'ensemble des acteurs (institutionnels, chambres consulaires, commerces, ...) oeuvrant dans ce domaine s'est systématisée.

Transversalité et concertation, gages de réussite des projets, sont les maîtres mots de 2019.

Le développement maîtrisé des actions économiques sur le domaine public

La gestion du Domaine Public Maritime (DPM)

L'obligation récente de mise en concurrence de toute autorisation sur le domaine public se poursuit, avec cette année la mise en concurrence des transats et terrasses sur le domaine public maritime, après avis de la DEAL et de la DRFIP.

La convention de gestion du DPM, confiée par l'Etat à la Ville en 2007, fera l'objet d'une réactualisation tenant compte des nombreuses demandes d'activités sur ce secteur très fréquenté et parfois saturé sur certaines portions du littoral.

La collaboration avec Tamarun restera forte afin de favoriser l'attractivité du territoire de la zone balnéaire, avec en filigrane un développement raisonnable et raisonné.

La gestion du domaine public (voirie communale)

La mise en concurrence des AOT sur le domaine public sera poursuivie avec préalablement, l'identification d'emplacements disponibles, sur une espace de plus en plus contraint

L'objectif est de pouvoir monter en gamme sur les produits proposés en diversifiant l'offre (ne pas se limiter à la vente de poulets grillés ou rôtis). Dans cette logique, la Ville souhaite innover autour d'un concept d'eco containers boutiques (alimentaires et services) mis à la location de particuliers. Les emplacements et les modalités du montage juridique (acquisition ou appel à projets) sont en cours d'analyse et devraient permettre, en fonction du foncier disponible, l'ouverture de boutiques cette année.

Parallèlement, le contrôle des AOT sera affiné avec en filigrane une médiation entre les détenteurs d'autorisations et les riverains le cas échéant.

La poursuite de la dynamisation des centres-villes

La mise en œuvre du FISAC du centre-ville de Saint-Paul se poursuit cette année : charte des devantures commerciales, mise en ligne d'un site Internet dédié aux commerces décliné en une application smartphone, rénovation des devantures et unités commerciales. Outre les animations classiques (soldes, fête des mères, etc.), un événement récurrent, « ça me dit à Saint-Paul », sera organisé. L'idée est d'avoir un événement qui associe économie (activités éphémères) et culture au service de la redynamisation de la Ville.

La Ville a par ailleurs répondu à l'appel à projets FISAC pour le centre-ville de Saint-Gilles-les-Bains fin janvier 2019 afin de dynamiser la station balnéaire et enclencher une démarche qualité des commerces.

La réorganisation des marchés forains

Victime de leurs succès, les marchés forains de Saint-Paul font l'objet de liste d'attentes des forains et de demandes d'extension par exemple sur le Mail de Rodrigues. L'accent sera mis cette année sur une réflexion globale et une réorganisation (délivrance des permis, agents de surveillance et placiers, respect des normes d'hygiène) afin d'avoir une offre diversifiée de qualité répondant aux attentes des clients, tant locaux que touristes.

Le paiement par carte bancaire est une des priorités de cette année, aussi bien pour les forains dans le cadre des

fêtes de juillet, que pour des actions économiques au Parc Expobat.

L'accompagnement des porteurs de projets et la valorisation de la destination touristique Saint-Pauloise

En 2019, la Ville souhaite mettre en place une démarche qualité pour améliorer l'accompagnement des porteurs de projets économiques.

Par ailleurs, les accueils délocalisés de croisiéristes (en partenariat avec la Fédération régionale du Tourisme) se développent (12 accueils sur la saison 2018/2019), un atout pour notre Commune, les croisiéristes étant d'excellents prescripteurs de la destination Réunion et plus particulièrement de notre territoire.

Un projet spécifique pour Le Guillaume / Petite France / le Maïdo

Dans le cadre de la charte du parc national, le bourg de Petite-France a été identifié comme « Porte de parc ». Cette démarche est définie par un espace d'accueil constitué d'un bourg à vocation touristique situé sur un itinéraire d'intérêt patrimonial (paysager, culturel et naturel) à découvrir et menant vers un site majeur localisé en cœur de parc ou à sa frange. Ce bourg a vocation à répondre aux fonctions d'accueil (informations touristiques, hébergement, restauration) et de services. Il vise à conforter et valoriser les atouts patrimoniaux du territoire, ainsi qu'à s'inscrire dans une démarche environnementale exemplaire. Il participe à dynamiser le tissu économique local, en lui faisant bénéficier notamment des retombées liées à la fréquentation des sites « phares » du parc et de la notoriété du bien inscrit au patrimoine mondial.

Pour faire suite à la validation de la note de cadrage Porte de Parc lors du Conseil Municipal du 13/12/2018, les actions suivantes de mise en tourisme et d'aménagement sont programmées :

- Recrutement d'un chef de projet (poste financé par le Secrétariat général des Hauts)
- Lancement d'un appel à projets sur l'ancien Parc Hôtel du Maïdo au second semestre, après restitution des deux études préalables (diagnostic du bâti et positionnement des activités et des potentiels d'activités)
- Lancement d'une étude sur la mise en valeur éco-touristique du bourg de Petite-France.

La sécurité du territoire, un enjeu stratégique maîtrisé

Une délinquance générale maîtrisée

En 2019, La Ville poursuivra son partenariat avec la Gendarmerie nationale afin de lutter contre la délinquance générale, avec un accent particulier cette année sur la lutte contre les incivilités liées à l'environnement (dépôts sauvages, non-respect des calendriers de collecte, propreté urbaine).

La sécurité sur les plages

En 2019, la Ville renforcera ses actions de prévention, par la poursuite notamment du travail partenarial lancé avec le CROSS, le CRA et la Réserve marine.

La sécurité sur les plages passe également par le renforcement des moyens d'action interne : à cet effet, il est ainsi prévu de renouveler une partie des engins de mer et de faire bénéficier aux équipes d'une formation aux interventions graves dispensée par les médecins du SMUR.

En matière de gestion du risque requin, l'objectif à atteindre est le retour des activités nautiques et de la baignade sur la commune de Saint-Paul dans un espace sécurisé.

Dans le cadre de la baignade la Ville a déployé un premier filet sur les Roches Noires en décembre 2017 et un second à Boucan Canot en octobre 2018.

La Ville poursuit par ailleurs sa collaboration avec le centre de ressources et d'appui qui a rendu son analyse sur l'immersion de trois filets

pendant 6 mois sur le secteur de Boucan canot.

Les résultats devraient ainsi nous permettre de lancer la réflexion sur le modèle de marché à lancer pour permettre le retour des activités nautiques et de la baignade dans un équipement sécurisé permanent. Une AMO accompagne par ailleurs la Ville dans la recherche de la solution technique à mettre en œuvre.

Pour permettre également, dans les meilleurs délais, un retour des activités nautiques sur l'île, la ligue de surf a aujourd'hui la possibilité d'accueillir tous ses licenciés et non plus uniquement les licenciés compétitions dans le dispositif de vigies requins renforcés et la zonex VRR se déploie actuellement sur les 7 zones de surf que comptent la Commune.

En 2019, la Ville envisage par ailleurs de solliciter ses partenaires (Etat, Région, Conseil départemental) pour renforcer l'équipe de vigies et ainsi permettre à un plus grand nombre d'évoluer dans un espace sécurisé.

Enfin, les équipements individuels afin de mesurer l'efficacité des ondes électromagnétiques pour la protection des baigneurs et des surfeurs sont actuellement en cours de test et dans le cadre du programme Cap requin 3, la Ville souhaite augmenter les prélèvements avec palangres de fond et drumlins.

données
informatiques
évolutions technologiques
dématérialisation
réduction
des
coûts



V- L'administration

Une administration à la fois humaine et moderne, c'est l'objectif ambitieux que s'est fixé la Ville pour la gestion de son personnel et par conséquent le service rendu à ses usagers.

Pour cela, les chantiers de dématérialisation se poursuivront cette année et une réflexion sur le télétravail sera enclenchée en vue d'améliorer les conditions de travail tout en poursuivant la démarche d'optimisation du fonctionnement global de la collectivité.

Une seconde réflexion sera en parallèle menée sur les mairies annexes pour proposer une nouvelle offre de services décentralisée aux administrés saint-paulois et ainsi renforcer l'offre publique de proximité.



La dématérialisation des procédures et la sécurisation des données

Conformément à la réglementation, Saint-Paul a dématérialisé depuis la date du 1^{er} octobre 2018 la procédure de passation de ses marchés publics dont le montant est supérieur à 25 000 euros HT.

Comme le prévoit les textes, les documents de consultation sont ainsi mis à disposition des opérateurs économiques sur une plateforme électronique publique prévue à cet effet et par le biais de laquelle transitent tous les échanges avec les entreprises intéressées.

Au-delà des champs obligatoires, Saint-Paul a par ailleurs choisi de dématérialiser l'ensemble de la procédure d'instruction, notamment grâce à l'acquisition d'une solution de parapheur électronique, outil permettant la circulation de documents et de flux métiers, leur validation et leur signature par voie électronique.

En 2019, la Ville envisage ainsi de déployer l'utilisation du parapheur électronique, dans un premier temps, à l'ensemble de la direction financière, et dans un second temps, au sein de la direction des ressources humaines.

La Ville mène également une réflexion sur le déploiement d'un outil équivalent pour mettre en place la **dématérialisation de sa procédure de certification du service fait**, dans la continuité de l'actualité réglementaire relative à la dématérialisation des factures.

Parallèlement à la dématérialisation croissante de ses procédures, **la Ville prévoit enfin de lancer un audit de sécurité de son système d'information** afin d'évaluer avec précision la capacité du système d'information à résister aux attaques informatiques, à identifier les failles et appliquer les actions correctives nécessaires.

Les ressources humaines

La maîtrise de la masse salariale

La collectivité reste mobilisée pour maîtriser les effectifs et optimiser le fonctionnement des services.

Au niveau de son organisation, elle poursuit ainsi une démarche de mutualisation de services et de réorganisation des directions dans le but d'optimiser ses ressources et de gagner en efficacité de gestion.

Cela passe également par la pérennisation de postes nécessitant des qualifications professionnelles ciblées (CAP cuisine, petite enfance et BAFA...) en intégrant dans ses effectifs permanents les contrats aidés répondant aux critères de sélection définis.

Enfin, la Ville entend conforter sa politique en matière d'apprentissage et lancer **une étude relative à la mise en place du télétravail**, ses enjeux ainsi que son cadre réglementaire et les points de vigilance à avoir dans sa mise en œuvre.

L'accompagnement des agents

La collectivité souhaite continuer à accompagner les agents tout au long de leur carrière.

L'accent sera ainsi porté sur la gestion administrative des carrières dans le respect des réformes appliquées en 2019 avec la reprise de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR), et notamment le reclassement en catégorie A des assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants, et la poursuite des refontes des grilles indiciaires pour les catégories A, B et C. Mais aussi la continuité des réformes concernant le RIFSEEP.

Les priorités en matière de mobilité et de formations des agents restent par ailleurs comme pour l'année 2018 au cœur des préoccupations de la collectivité.

A noter que le début de l'année 2019 sera particulièrement marqué par l'installation des nouvelles instances mutualisées Ville/CCAS, élues le 6 décembre 2018, avec une nouveauté concernant la création de la Commission Consultative Paritaire qui traitera des situations individuelles des agents contractuels.

La prévention et la sécurité au travail

Les agents restent au cœur des préoccupations et les actions engagées en 2018 en ce sens sont maintenues en 2019 :

- Le Projet DU avec une évaluation par métier simplifiée mais néanmoins complète, pour permettre à tous de s'intégrer au projet.
- La Poursuite du plan de formation sécurité et du plan de prévention des risques psychosociaux.
- La Mise en place de la journée mondiale des 1^{ers} secours.
- Le Projet de formation SST/PRAP à Mafate.

- La poursuite de la politique Handicap, notamment dans le cadre de la troisième et dernière année du conventionnement de la Ville avec le FIPHFP (2017- 2019).

Le maintien des actions sociales en faveur des agents de la Ville

L'année 2019 sera la 1^{ère} année d'égalité de traitement dans le cadre du dispositif des tickets restaurant qui a été généralisé à l'ensemble des agents de la collectivité : non titulaires et titulaires.

La territorialisation du service public

En 2019, la Ville mènera sur la mairie annexe du Bernica une expérimentation de décentralisation d'une palette de services publics pré-identifiés. Selon les résultats de l'expérimentation, l'ensemble des mairies annexes du territoire pourraient ainsi devenir de véritables plates-formes multi-services de proximité.

Parallèlement à ce projet de re-territorialisation du service public, l'amélioration des conditions d'accueil des usagers se poursuit avec notamment au programme de 2019 : la réhabilitation des mairies annexes de Bellemène et du Guillaume, ainsi que la poursuite des travaux de l'Hôtel de Ville (accès aux personnes à mobilité réduite par la mise en service d'un ascenseur, étanchéité...).

